

La lecture en Bretagne

un ancrage territorial

LECTURE PUBLIQUE

LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

LECTURE ET ÉDUCATION ARTISTIQUE & CULTURELLE

LECTURE & JUSTICE

PUBLICS ÉLOIGNÉS DU LIVRE ET DE LA LECTURE

LECTURE & SANTÉ

LECTURE & HANDICAPS

LECTURE & PATRIMOINE



2016

A l'ère du numérique, la politique du livre et de la lecture semble à un tournant de son histoire et l'État ne peut manquer d'être interrogé sur sa politique volontariste dans ce domaine. Pourquoi continuer à construire des bibliothèques, à développer des résidences d'auteur ou à favoriser les manifestations littéraires si la lecture des livres est aujourd'hui en perte de vitesse ?

Mais n'est-ce pas bien vite enterrer le livre et la lecture et faire un mauvais procès au « codex » qui a contribué, particulièrement depuis la naissance de l'imprimerie, à la diffusion des grandes œuvres de l'esprit ? Si le livre a en effet perdu sa place hégémonique comme support d'information, il n'en demeure pas moins, encore aujourd'hui, un vecteur incontournable de la création littéraire et de la diffusion des connaissances.

Mais, dès lors, comment concilier l'attention soutenue aux nouveaux usages liés aux techniques modernes de communication avec celle portée aux pratiques traditionnelles de la lecture ?

C'est le sens de ce document que d'illustrer précisément les réponses originales apportées à cette problématique dans le cadre d'objectifs partagés et bien compris entre l'État et les collectivités locales.

Il en est ainsi des « bibliothèques innovantes », ou de « troisième lieu », qui cherchent à créer les conditions pour une pratique individuelle et plus collective de la lecture et à faire cohabiter les usages différenciés d'un équipement culturel. Les exemples choisis ne sont que la partie émergée d'un ensemble plus vaste de réalisations remarquables et ne visent pas à dresser un palmarès arbitraire ni à définir une typologie normative. Ils invitent plus sûrement à une réflexion sur les étapes nécessaires d'un programme culturel bien anticipé dans un esprit coopératif avec tous les acteurs concernés par le développement de la lecture publique.

Dans le même esprit, les actions emblématiques relevant des protocoles interministériels (culture santé, culture justice) et de l'action territoriale (politique de la ville, soutien au monde rural) sont moins des modèles transposables que des illustrations intéressantes de la méthodologie de projet mise en place.

La Direction régionale des affaires culturelles rappelle ici le rôle important qu'elle joue dans l'aménagement culturel du territoire en étroite collaboration avec les collectivités locales et les EPCI. De fait, son expertise relève moins d'une référence à des normes contraignantes que de sa capacité à créer avec les acteurs locaux les conditions d'une offre culturelle de proximité, pérenne et de grande qualité.

SOMMAIRE

▶ LECTURE PUBLIQUE p. 7

Bibliothèques innovantes p.8

Baud
Vannes
Landujan
Montfort-sur-Meu
Riec-sur-Belon
Le Relecq
Trémuson
Plouër-sur-Rance

Bibliothèques Numériques de Référence p.48

Brest
Rennes

Réseaux intercommunaux de bibliothèques p.52

Pleine-Fougères

Lecture et Patrimoine p.56

Dinan

▶ LECTURE ET HANDICAPS p. 61

Saint-Jacques-de-la-Lande
Carnac
EPCC Livre et Lecture en Bretagne

▶ PUBLICS ÉLOIGNÉS DU LIVRE ET DE LA LECTURE p. 75

Landerneau

▶ LECTURE ET SANTÉ P. 81

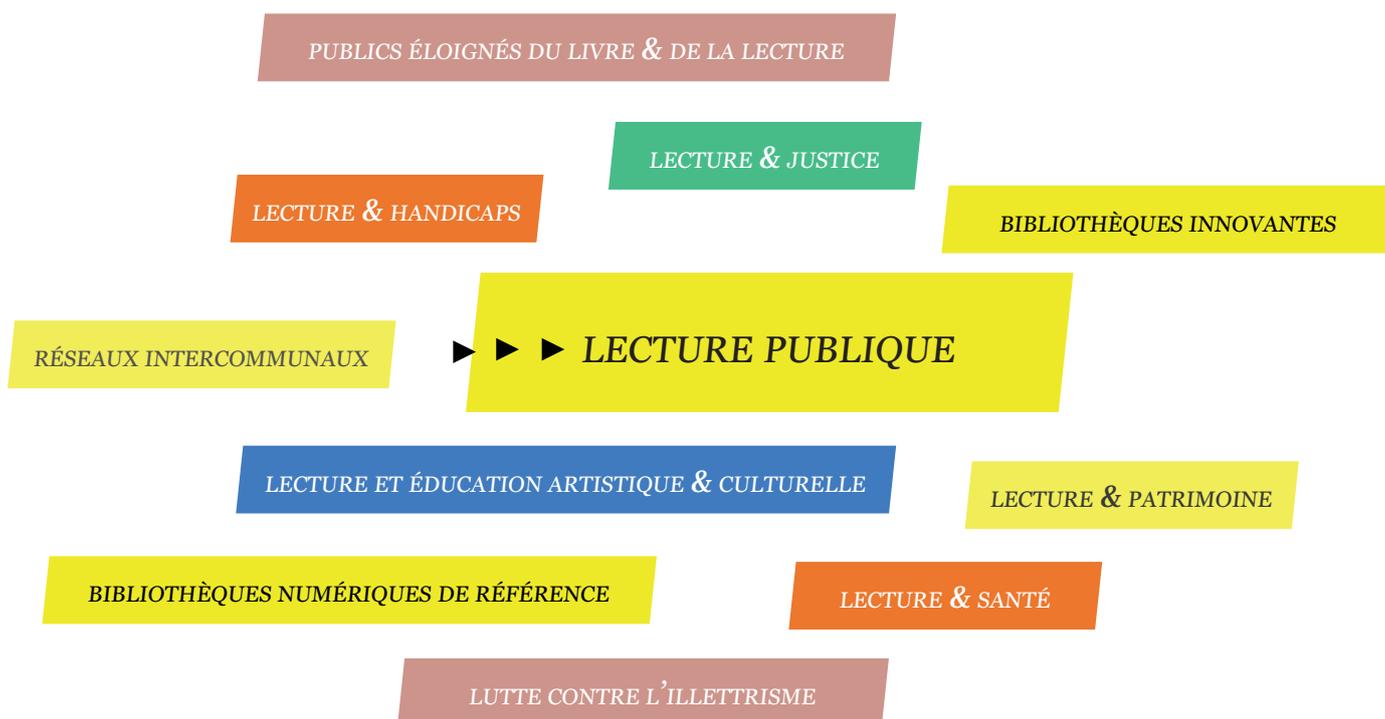
Yffiniac

▶ LECTURE ET ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE P. 87

Communauté de Communes de la Bretagne
Romantique

▶ LECTURE ET JUSTICE P.93

Saint-Brieuc



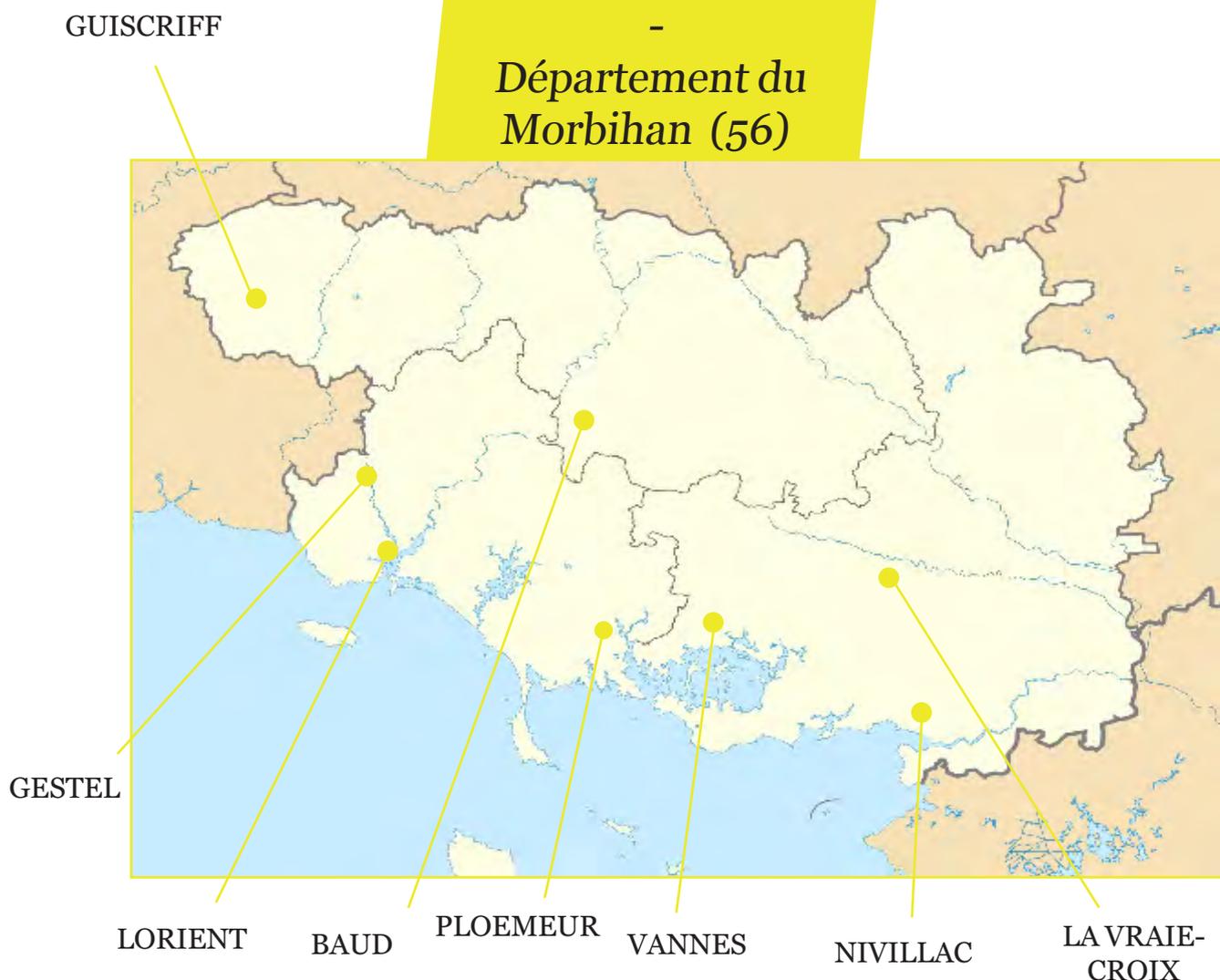


Afin de renforcer le conseil à la maîtrise d'ouvrage, le service livre et lecture de la DRAC a élaboré des fiches de bibliothèques récentes et innovantes qui ont bénéficié de subventions DGD et qui s'inscrivent dans une ou plusieurs des orientations propices à favoriser le développement et la démocratisation de la lecture, soit :

- ▶ Une réalisation architecturale et un aménagement intérieur de qualité soucieux de répondre à la diversité des usages de lecture (formation, information, loisirs), à la diversité des postures de lecture (du divertissement à l'étude), à la lisibilité, à la polyvalence et à la modularité des espaces (rayonnages mobiles, ouverture indépendante des espaces pour des utilisations en soirée, signalétique appropriée, etc.), à la valorisation des collections (mobiliers design, présentation en facing, etc.), au confort des usagers (traitement acoustique, éclairage naturel et indirect, assises confortables et adaptées à tous les âges, etc.), à l'intégration du bâtiment dans l'environnement paysager ou urbain, à la qualité thermique et à la prise en compte du développement durable, etc.
- ▶ Concevoir un espace de socialisation : au-delà d'une prise en compte de la démarche individuelle du lecteur à la recherche des grandes œuvres de la pensée humaine, il s'agit de proposer également un lieu qui favorise le lien social. La médiathèque peut devenir un espace de loisirs (jeux de société, jeux vidéo), un lieu de débats à l'occasion d'actions culturelles (expositions, diffusion de films, rencontres avec un auteur, cafés littéraires, philo, etc.) et un espace d'échanges informels (cafétéria). La médiathèque propose alors une large amplitude horaire d'ouverture au public, tisse un réseau de partenaires et développe une action culturelle forte.
- ▶ Proposer une offre documentaire diversifiée : les enjeux de la lecture ne sont pas seulement culturels mais aussi sociaux (insertion sociale, formation professionnelle, lutte contre l'illettrisme) et éducatifs (aide aux devoirs, documentation pour les écoles, apprentissage de la recherche documentaire) pour toutes les générations et tous les milieux sociaux. La nouvelle bibliothèque repense aussi l'accueil, l'espace et la présentation des collections pour être plus attractive.
- ▶ Prendre en compte les nouvelles technologies de la communication et de l'information et leur valorisation dans le cadre d'actions de sensibilisation ou de formation à destination de tous les publics.
- ▶ Développer les services rendus aux usagers : la bibliothèque ne se définit pas uniquement dans sa capacité à proposer une offre valorisante (collections, animations). Elle doit pouvoir également rendre des services aux usagers : renseigner (démarche administrative, éducation des enfants, santé, formation, transport, habitat, bricolage, etc.), former (laboratoire de langue, documents pour auto-formation), aider (les personnes handicapées, les personnes isolées), etc.
- ▶ Intégrer la médiathèque dans un projet intercommunal dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage communautaire ou au sein de réseaux intercommunaux de bibliothèques. Elle permet un accroissement de l'offre documentaire (carte unique, catalogue collectif), une mutualisation des tâches (ex. catalogage partagé, récupération de notices) et des ressources (ex. atelier de réparation et de reliure des livres), une complémentarité des collections (fonds spécialisés en fonction des publics, des thématiques, des supports, etc.), des services nouveaux aux usagers (ex. portage de livres à domicile), une action culturelle renforcée.
- ▶ Favoriser la participation des usagers notamment grâce aux outils collaboratifs du Net, et dans l'esprit des réseaux d'échange de savoirs.

Bibliothèques innovantes

Département du Morbihan (56)



LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU MORBIHAN ET SON RÉSEAU

La Médiathèque Départementale du Morbihan (MDM) dispose de 4 sites (Vannes, Caudan, Noyal-Pontivy, Caro) et a longtemps instruit les demandes d'aides aux bibliothèques grâce à un dispositif départemental destiné à encourager les communes à créer des médiathèques modernes et à leur donner les moyens de mieux fonctionner. De fait, le réseau des médiathèques du Morbihan est l'un des mieux équilibrés de Bretagne avec la présence de nombreuses bibliothèques professionnalisées et attractives sur l'ensemble du territoire départemental. Quasiment tous les « pays ruraux » disposent d'une médiathèque au rayonnement supra-communal (Pontivy, Questembert, Muzillac, Séné, Auray, Hennebont, Lanester, Ploemeur, Langonnet, Baud, etc.). C'est aussi le département breton où les réalisations récentes de médiathèques sont particulièrement remarquables dans la tranche de population comprise entre 2 000 et 6 000 habitants (ex. Gestel, Guiscriff, Malestroit, Nivillac, Baud, Muzillac, Carnac, etc.). En revanche, la structuration intercommunale de la lecture publique est encore peu développée. La politique du département tend désormais à favoriser les regroupements intercommunaux de bibliothèques dans le cadre d'un conventionnement formalisé avec la MDM qui accompagne les collectivités par un niveau de ressources et de services adaptés aux besoins. Par ailleurs la MDM est particulièrement active pour développer des expérimentations innovantes dans le secteur de la diffusion et de la médiation autour du numérique et pour favoriser la participation des bénévoles et des usagers à des projets collaboratifs de création littéraire et artistique.



BAUD

**Bibliothèque Municipale
de Baud**



BAUD
6 000 habitants

ESPACE CULTUREL LE QUATRO (BIBLIOTHÈQUE, CARTON VOYAGEUR, AUDITORIUM, OFFICE DE TOURISME)

Ouverture : 2015

500 m²

5 ETP

Coût de l'opération (travaux, équipement mobilier et informatique) : 2 297 899 euros



La bibliothèque «troisième lieu»

Le 3ème lieu est un concept de sociologie urbaine forgé par Ray Oldenburg, qui s'entend comme un volet complémentaire de la vie sociale. Celui-ci se distingue du 1er lieu (sphère du foyer) et du 2ème lieu (domaine du travail) sous la forme d'un espace dédié aux rencontres et échanges informels, caractérisé par une large amplitude horaire et une localisation appropriée. Dans cet esprit, la bibliothèque développe une offre documentaire diversifiée - avec un fort volet numérique - et propose des services nouveaux aux usagers dans une optique participative.

RENCONTRE AVEC MADAME NATHALIE HEWCZUK - RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

«POURQUOI FAIRE UNE BIBLIOTHÈQUE «TROISIÈME LIEU» ?

La première bibliothèque de Baud a été créée dans le même bâtiment que le cartopole, en 1985. Elle commençait à être vieillissante et le nombre d'inscrits stagnait. La municipalité a projeté la construction d'une nouvelle bibliothèque en l'intégrant dans un schéma urbain, dans le but d'établir une continuité entre le bourg du village et la Coulée Verte. L'objectif premier voulu par la municipalité était de créer un véritable lieu de vie, une structure répondant aux critères de bibliothèques de «troisième lieu» – idée que je porte depuis de nombreuses années. Pour cela, nous nous sommes inspirés d'autres médiathèques (Clohars-Carnoët et Carnac).

Suite à ces visites, nous avons, par exemple, choisi d'offrir plus de lisibilité avec moins d'ouvrages sur les étagères, présentés de face et en alimentant les collections grâce à une réserve. J'ai longtemps travaillé dans une bibliothèque où je n'avais pas le budget nécessaire pour faire tout ce que je voulais, contrairement à ici (budget d'acquisition de 37 000 euros). Nous pouvons aussi mettre en place des choses très simples et relativement peu coûteuses comme offrir le café et des biscuits, le samedi après-midi. Ce n'est rien à mettre en place et ça instaure une relation de confiance entre nous et les usagers.

QUELLES ACTIONS DE MÉDIATION CULTURELLE MENEZ-VOUS ?

Notre point fort est notre programme d'animations. Nous proposons, via l'édition d'un programme mensuel, des ateliers tout public tels que les « goûters-toile » (projections de films agrémentées d'une collation), les ateliers tricot, ou les conversations en anglais.

Ces activités fonctionnent bien (en moyenne 12-13 personnes par atelier) et les retours sont positifs. En revanche, nous avons plus de difficultés à attirer les publics sur des activités plus innovantes comme les siestes musicales.

QUELLE PLACE EST ACCORDÉE À L'AUDIOVISUEL ET AU NUMÉRIQUE ?

Je suis favorable aux ressources numériques uniquement lorsqu'elles sont accompagnées de médiation. D'autant plus que l'offre numérique émanant du privé se renouvelle beaucoup plus rapidement que celle des bibliothèques, ce qui représente un frein conséquent à l'attractivité.

En ce moment nous avons 1DTouch (plateforme de labels indépendants), qui est intéressant dans la mesure où sa position sur le marché des musiques en ligne est originale. Pour ce qui est des Cds et Dvds, le taux de rotation est très important, à tel point que nous nous sommes retrouvés en rupture de stock peu de temps après l'ouverture.

AVEZ-VOUS ÉTÉ CONFRONTÉS À DES DIFFICULTÉS DANS LA MISE EN PLACE DE CE TROISIÈME LIEU ?

Dans les bibliothèques de «troisième lieu», la dimension sociale prime autant que le livre. Il a donc fallu que l'équipe réussisse à se détacher des collections. Nous avons commencé par décroquer les documentaires, par en désherber la moitié, les renouvelant à hauteur de 10 %. Ces changements ont provoqué une augmentation spectaculaire du nombre de prêts.

En termes de fréquentation, l'ouverture le dimanche est une grande réussite.

Cela dit, nous n'aurions pas pu ouvrir sans l'aide des bénévoles de la structure, qui ont permis aux membres salariés de l'équipe de ne pas être mobilisés tous les dimanches.

La notion de «troisième lieu», et plus spécifiquement celle de lieu convivial, est primordiale. Nous accueillons de nouveaux publics, notamment des adolescents, mais cette récente cohabitation génère des conflits d'usage, entre les lectures « studieuses » et les lectures de « loisirs » par exemple.

ÊTES-VOUS SATISFAITE DES ÉVOLUTIONS DE LA STRUCTURE ?

Très. Nous avons fait, entre septembre et décembre, un nombre de prêts équivalent à l'année précédente. Les usagers viennent dorénavant aussi pour les animations, et les fonds continuent à très bien tourner.

Je pense que nous pouvons aller plus loin encore, notamment dans l'accueil des adolescents, en proposant des activités qui leur correspondent davantage.»



VOIR AUSSI :

▶ ▶ ▶ Les bibliothèques de Gestel, Nivillac, Guis-criff, et la Vraie Croix



Crédits Photos : Ville de Vannes

VANNES

Bibliothèque de Beaupré-Tohannic

VANNES
51 759 habitants

BIBLIOTHÈQUE BEAUPRÉ-TOHANNIC

Ouverture : 2015

525 m²

4,8 ETP

Coût de l'opération (travaux, équipement mobilier et informatique) : 1 598 931 euros

BIBLIOTHÈQUE DE MÉNIMUR

Ouverture : 2015

900 m²

4,8 ETP

Coût de l'opération (travaux, équipement mobilier et informatique) : 1 563 768 euros



Crédits Photos : Ville de Vannes



Crédits Photos : Ville de Vannes

RENCONTRE AVEC MONSIEUR GABRIEL SAUVET, ADJOINT À LA CULTURE DE LA MAIRIE DE VANNES, MADAME BÉNÉDICTE BARRE-VILLENEUVE, RESPONSABLE MÉDIATHÈQUE ET ARCHIVES, MADAME FRANÇOISE LE VIAVANT, DIRECTRICE DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES, MADAME ÉLOÏSE ORAIN, RESPONSABLE DE LA MÉDIATHÈQUE DE BEAUPRÉ-TOHANNIC

« POUVEZ-VOUS RAPIDEMENT PRÉSENTER LA BIBLIOTHÈQUE DE BEAUPRÉ ? »

Nous avons comme projet de créer de grandes médiathèques, mais nous avons rapidement été confrontés à certaines contraintes architecturales, d'aménagement urbain ou financières. La municipalité a finalement décidé de construire des médiathèques de quartier, à proximité des écoles ou des quartiers prioritaires... C'est dans ce cadre que nous avons construit

la médiathèque de Ménimur, qui a ouvert en avril 2015, puis celle de Beaupré-Tohannic en septembre 2015. Ces structures sont toutes deux des médiathèques dites de « troisième lieu ». La première se trouve dans un quartier prioritaire de la ville de Vannes, tandis que la seconde se trouve dans un nouveau quartier périphérique.

LA BIBLIOTHÈQUE DE BEAUPRÉ-TOHANNIC EST UNE BIBLIOTHÈQUE « TROISIÈME LIEU ». POURTANT, VOUS ÊTES LA PREMIÈRE BIBLIOTHÈQUE À NE PAS PROPOSER DE SUPPORTS AUDIOVISUELS. POURQUOI ? QUELS EN SONT LES ATOUTS, ET LES LIMITES ?

En bibliothèque, nous entendons déjà depuis quelques années, le discours continu de la disparition des supports DVD et CD, qui se traduit par une baisse de production, d'offres et surtout, de prêts. Étant donné le temps nécessaire pour l'élaboration de la construction d'une médiathèque, nous avons jugé judicieux d'anticiper la disparition des supports CD et DVD. Cette réflexion n'est toutefois possible que grâce au fait que les autres médiathèques du réseau de la Ville de Vannes proposent ces supports. On retrouve donc une certaine complémentarité

d'une structure à l'autre. D'autant plus que les usagers, par l'intermédiaire du portail numérique, ont accès au catalogue commun du réseau des médiathèques de Vannes. Par simple demande, les usagers peuvent faire venir un DVD ou un CD d'une autre médiathèque de Vannes jusqu'à Beaupré-Tohannic en 1 à 2 jours. Les documents sont rendus par les usagers dans la médiathèque de leur choix. Nous nous occupons ensuite d'acheminer les supports dans leur médiathèque d'origine.

COMMENT L'AVEZ-VOUS ANNONCÉ AUX USAGERS ?

L'élaboration du projet de la médiathèque de Beaupré-Tohannic concernait la création d'un nouvel équipement dans un quartier récent, en complément des 3 médiathèques déjà existantes à Vannes. Il s'agissait de mailler le territoire, de renforcer le réseau des médiathèques de Vannes et non pas de supprimer un service déjà existant et qui aurait pu manquer aux usagers. Ce point a facilité notre décision. L'ouverture de cette médiathèque s'est accompagnée d'une communication forte sur le nouveau réseau des

médiathèques de Vannes à la fois dans la presse et dans le bulletin municipal.

Pour l'inauguration et durant le 1er mois, des actions culturelles variées ont accompagné l'ouverture de cette médiathèque résolument tournée vers le numérique.

En complément, nous avons mis l'accent sur le portail numérique rénové en même temps que l'ouverture de la médiathèque et qui donne accès au catalogue commun à toutes les médiathèques de Vannes.

DU POINT DE VUE DU NUMÉRIQUE, QUELLES SONT LES PARTICULARITÉS DE BEAUPRÉ-TOHANNIC ? QUELLES ACTIONS DE MÉDIATION MENEZ-VOUS AUTOUR DU NUMÉRIQUE ?

Nous proposons actuellement onze ressources. Elles ont pour objectif de couvrir toutes les thématiques, (musique, cinéma, presse en ligne, autoformation, jeux et histoires pour les enfants). Le portail constitue une véritable bibliothèque numérique très diversifiée. Par ailleurs nous proposons 10 liseuses qui peuvent être empruntées. Elles sont déjà chargées de livres numériques : nouveautés, romans d'auteurs contemporains français ou étrangers et documentaires.

Enfin 9 tablettes tactiles sont à disposition des usagers dans l'espace numérique de la médiathèque de Beaupré. Les tablettes sont déjà chargées de nombreuses applications

pour surfer sur Internet, ou accéder aux ressources numériques auxquelles la médiathèque s'est abonnée. Nous proposons généralement une rapide formation aux outils présentés dès l'inscription. Les usagers reçoivent tous les mois une newsletter avec un focus sur les ressources numériques.

En ce qui concerne les livres numériques, des signets sont glissés dans les collections, afin de signaler concrètement l'existence du format numérique. Ce besoin de matérialiser est demandé par les usagers qui, parfois, méconnaissent les ressources numériques disponibles.

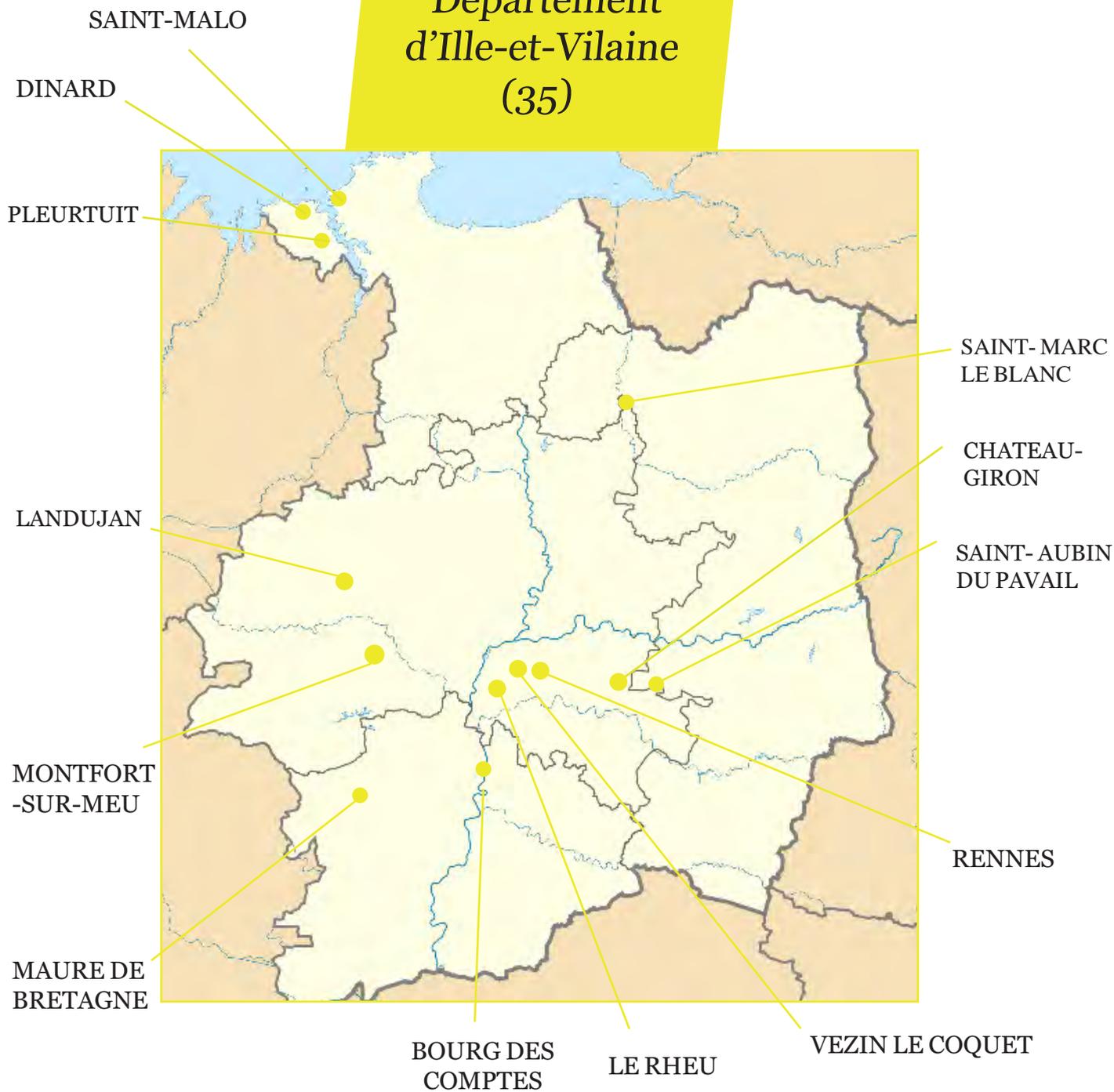
QU'EN EST-IL DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MÉNIMUR ?

Pour l'instant, la médiathèque de Ménimur a beaucoup de succès. Ayant doublé sa surface, elle a une offre diversifiée, pour tous les publics. Elle s'intègre dans un projet de rénovation urbaine (ANRU) dans un quartier prioritaire pour la Ville de Vannes. Nous voulions un geste fort de valorisation de ce quartier qui, nous l'espérons, entraînera un dynamisme général. La médiathèque est une structure que nous essayons de mettre en avant en l'intégrant totalement dans la vie du quartier.

Par exemple, lors de la fête de quartier, la médiathèque a proposé des lectures et des jeux en plein air sous un chapiteau dans les jardins où se déroulait la fête.

Les deux structures ont été ouvertes la même année dans des quartiers très différents : les publics accueillis, les ressources proposées et les actions culturelles diffèrent et se complètent constituant avec les 2 autres établissements le réseau des médiathèques de la Ville de Vannes.»

**Bibliothèques
innovantes**
-
**Département
d'Ille-et-Vilaine
(35)**



La Médiathèque Départementale d'Ille-et-Vilaine (MDIV) a été réorganisée en 4 antennes dont les équipes ont été intégrées dans les agences territoriales. Les 4 pôles (Rennes, Bécherel, Pipriac, Fougères) disposent de locaux récents et adaptés pour la desserte documentaire de chaque territoire. Son réseau a considérablement évolué notamment dans les communes de l'agglomération rennaise mais il reste quelques territoires où la lecture publique peine à se développer avec peu de bibliothèques ou de réseaux professionnalisés, notamment dans certains cantons du nord-est et sud du département. La carte documentaire de l'ouest du département évolue, par contre, beaucoup plus favorablement grâce à la structuration de la lecture publique à l'échelle intercommunale. Le département d'Ille et Vilaine est à cet égard pilote en Bretagne et de nombreux projets d'informatisation en réseau ont été aidés dans le cadre de la DGD (ex. Communauté de communes du pays de Châteaugiron, Communauté de communes du Coglais, Communauté de communes de la Roche aux Fées, Communautés de communes de la Baie du Mont Saint-Michel, Communauté de communes du pays de Redon, etc.). Un nouveau schéma départemental de la lecture publique vient d'être adopté par l'assemblée départementale pour la période 2016-2021 et conforte notamment l'action dynamique de la MDIV en direction des publics empêchés et éloignés du livre et de la lecture. Ce schéma porte sur les axes principaux suivants :

- Poursuivre l'aménagement du territoire : favoriser la mutualisation et les coopérations intercommunales et accompagner l'émergence de projets structurants.
- Accroître le lien social : transformer les bibliothèques en espace de rencontres, d'étude et participatif et porter une attention aux publics les plus fragiles.
- Adapter le service départemental aux besoins des territoires et des populations.



LANDUJAN

Bibliothèque
Municipale
de l'Arc-en-Ciel

LANDUJAN
970 habitants

BIBLIOTHÈQUE L'ARC-EN-CIEL
Ouverture : 2015
250 m²
1 ETP

Coût de l'opération (travaux, équipement informatique et mobilier) : 388 858 euros



RENCONTRE AVEC MONSIEUR ALAIN CHOLLET, ADJOINT À LA CULTURE ET RÉFÉRENT BIBLIOTHÈQUE, ET MADAME MAMMAD DE BEAUREGARD, RESPONSABLE DE LA MÉDIATHÈQUE

« LA MÉDIATHÈQUE DE L'ARC-EN-CIEL EST UNE BIBLIOTHÈQUE DE « TROISIÈME LIEU ». SUR QUOI METTEZ-VOUS PARTICULIÈREMENT L'ACCENT ?

L'accent est principalement mis sur le partage, sur la dimension participative. Le projet de construction de la bibliothèque de l'Arc-en-Ciel s'est établi sur l'idée qu'il n'est pas nécessaire d'aller chercher loin pour proposer des animations, ou des expositions. Notre territoire, le bassin de vie autour duquel gravite Landujan, regorge de richesses - chacun enrichit la bibliothèque à sa manière et partage ses compétences s'il le désire. C'est de cette façon que fonctionne la bibliothèque. En interne, nous sommes 13 bénévoles – dont deux anciens maires de la commune, qui ont porté le projet de la bibliothèque lors de leur mandat – et toutes les décisions sont prises ensemble, après consultation de la commune pour les décisions importantes. Il y a beaucoup d'arrangements entre les bénévoles, nous échangeons beaucoup. Globalement, ça fonctionne. En externe, c'est le même procédé. À titre d'exemple, dès le début du projet, nous avons choisi d'intégrer un café participatif au sein même de la bibliothèque. Chacun contribue à le faire fonctionner : on peut venir y boire du

café, du thé, prendre un biscuit, gratuitement, ou amener du café pour l'utilisation commune. Chacun nettoie sa vaisselle et le plan de travail en partant. On y parle lecture, on anime des jeux de société, on amène un cd ou un vinyle et on y écoute de la musique. C'est comme à la maison, mais en étant ensemble. La grainothèque a été créée de la même manière : un landujannais a un jour apporté des graines, quelques personnes ont pu en profiter, qui sont ensuite revenues pour en mettre de nouvelles. Aujourd'hui, la grainothèque s'auto-suffit. C'est une réussite.

Au début, cette notion de participatif s'est révélée un peu compliquée à mettre en place, nous manquions de partenariats. La médiathèque était nouvelle sur Landujan, il n'y en avait pas avant, alors il a fallu lui donner une certaine visibilité, progressivement. À force de l'inscrire dans la vie des landujannais, les habitants se sont investis. Aujourd'hui, nous recevons beaucoup de demandes, les initiatives sont nombreuses et notre calendrier d'animations est bien rempli !

VOUS MENEZ BEAUCOUP D' ACTIONS DE MÉDIATION CULTURELLE, DANS DIFFÉRENTS CHAMPS ARTISTIQUES. POUVEZ-VOUS DONNER QUELQUES EXEMPLES D' ANIMATIONS ?

Peu de partenariats sont pérennes – nous travaillons plutôt avec diverses associations, de façon ponctuelle, selon les demandes. Nous avons quand même des heures d'ouverture spécifiques pour les scolaires, pour les enfants (TAP), et pour les résidents des EHPAD et nous travaillons régulièrement avec des ludothèques. Bientôt, nous allons accueillir une exposition de l'école de Montauban de

Bretagne. La médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine (MDIV) nous aide beaucoup. Par exemple, elle nous prête 3 expositions pour la programmation du premier trimestre, et deux tiers du fonds d'ouvrages vient de chez elle. En termes de partenariats ponctuels, nous avons mis l'accent sur les jeux vidéo : une « junior association » vient en septembre pour apprendre

aux usagers à jouer aux jeux vidéo, tandis que des jeunes landujannais se sont inscrits à un tournoi de jeux vidéo - la Roazhon Battle, et représentent la commune. Ils viennent s'entraîner à la bibliothèque.

Comme le nombre d'ordinateurs n'était pas suffisant (nous en avons deux), tout le monde se débrouille et partage son équipement. Cela montre la volonté de la bibliothèque d'intégrer le numérique, mais de la bonne manière, avec des jeux coopératifs [les joueurs doivent jouer ensemble pour pouvoir gagner].

Nous veillons à donner une place à tous ceux qui la demandent. Ainsi, une famille qui est partie en vélo pendant un certain temps, est venue partager son expérience lors d'une conférence. À cette occasion, nous avons projeté le documentaire réalisé pendant leur voyage. Nous proposons des « Livres Vivants ». Il s'agit de livres qui parlent, en prenant l'expression au pied de la lettre ! Quelqu'un raconte une partie de sa vie à un lecteur, ou une lectrice, qui écoute et partage avec lui. Cette année, nous l'avons programmé

lors de la Semaine de la Santé Mentale. Une trentaine de personnes était présente, et les retours ont été très positifs, à la fois des bénévoles et des usagers. Nous comptons le refaire, mais c'est une animation qui demande beaucoup de travail et d'organisation.

Ce qui nous semble particulièrement positif, c'est lorsque nous arrivons à créer une chaîne. Par exemple, nous avons mis en place une exposition intitulée « Maths en jeu ». En parallèle, certains bénévoles ont organisé de petites séances de bricolage, soit pour appliquer ce qui est expliqué dans l'exposition, soit pour fabriquer des objets avec les enfants (masques, scrapbooking...), ou des ateliers de « bidouille électronique », avec l'appui d'une malle scientifique prêtée par la MDIV. Dans ce cas, les animations sont en relation avec l'exposition. Autre exemple : par le biais de la grainothèque, nous avons accroché une exposition intitulée « graines de monstres », et organisé un concours de courges.

VOUS PROPOSEZ BEAUCOUP D'ANIMATIONS ! COMMENT FAITES-VOUS POUR LES FAIRE CONNAÎTRE AUX USAGERS ?

Nous avons une politique de communication assez développée : un portail informatique, une page Facebook, une newsletter, et le site de la mairie qui relaie les informations. Il est possible de laisser des commentaires en ligne sur des lectures particulières pour conseiller les internautes. Afin de mieux orienter, ou de faciliter les choix de lecture, nous encourageons les bénévoles, mais

aussi les lecteurs à notifier leur coup de cœur, sur la toile et à la bibliothèque, sur les livres mêmes. Du point de vue des collections, l'accent est mis sur les périodiques, qui tournent bien, et un fonds de littérature étrangère, acquis grâce à une subvention du Centre National du Livre (CNL), et qui sont lus et commentés par les bénévoles.

DANS L'ENSEMBLE, ÊTES-VOUS SATISFAITS DE L'ÉVOLUTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ?

Très ! Et les lecteurs aussi, à en croire les retours que nous avons sur les animations, et par le nombre d'inscrits : nous avons aujourd'hui entre 30% et 40% de landujannais inscrits à la bibliothèque, ce qui est supérieur à la moyenne nationale. L'objectif initial était de créer des échanges entre le public et les artistes, de montrer que chacun a des compétences à partager. Le livre occupe une place fondamentale, et il est, nous semble-t-il, particulièrement mis en valeur par l'ensemble de la structure. C'est une chaîne d'éléments, où chaque maillon

a de l'importance.

Nous avons de la chance. Tout cela n'est possible que grâce à la volonté de la commune de créer un véritable lieu culturel, autant au niveau de la construction même, que du fonctionnement. Ce projet tient à cœur à l'ensemble de la commune. Nous devons maintenant prêter attention à nous renouveler. Notre système ne doit pas s'essouffler, ne pas devenir une habitude, un réflexe. Pour l'instant, aucune exposition, ni aucune animation n'a laissé indifférent, alors on est peut être sur la bonne voie.»



MONTFORT- SUR-MEU

Bibliothèque
Municipale LaGirafe

MONTFORT-SUR-MEU
6 483 habitants

BIBLIOTHÈQUE LA GIRAFE
Ouverture : 2014
850 m²
5 ETP

Coût de l'opération (travaux, équipement
mobilier et informatique) : 2 064 291 euros

RENCONTRE AVEC MADAME DELPHINE DAVID,
MAIRE DE MONTFORT-SUR-MEU



« LA BIBLIOTHÈQUE DE MONTFORT-SUR-MEU SE TROUVE DANS LE BÂTIMENT DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE. COMMENT L'IDÉE VOUS EST-ELLE VENUE, ET POURQUOI AVOIR CHOISI CE BÂTIMENT ?

Pour deux raisons principales. D'une part, nous voulions construire une bibliothèque dans le centre de Montfort-sur-Meu de façon à créer un lieu de vie, et dynamiser le bourg. Il fallait qu'elle soit un lieu de rencontres et de discussions. D'autre part, nous avons appris la cessation d'activité du Tribunal par le Ministère de

la Justice. Ce bâtiment est doublement central : d'un point de vue géographique, il est en plein bourg, et d'un point de vue symbolique, il dit l'importance de la commune. Les habitants sont attachés à ce bâtiment. Nous avons donc décidé de le faire revivre.

POURQUOI AVOIR CHOISI « LA GIRAFE » ? C'EST UN CHOIX POUR LE MOINS ÉTONNANT !

La bibliothèque de Montfort est une bibliothèque de « troisième lieu ». En plus des livres, la dimension sociale est très importante. Le nom de la bibliothèque devait être le reflet de ce concept novateur, nous ne pouvions pas enfermer l'équipement dans une représentation strictement liée au livre, mais créer une identité propre à la structure, trouver un nom qui fasse parler d'elle.

Après avoir pris cette décision, nous avons fait appel à une agence de communication, qui nous a surpris en proposant le concept de la Girafe. L'anecdote est assez inattendue : dans un premier temps, l'agence a remarqué le décalage inhabituel entre l'ancienne fonction du bâtiment et sa reconversion en bibliothèque. Le Tribunal est vu, dans l'imaginaire collectif, comme un lieu enfermé et sombre – tout le contraire des bibliothèques, connues pour être des

espaces transparents, lumineux, spacieux. Le responsable de l'agence, qui rentrait tout juste d'un voyage sur le continent africain, en voyant le bâtiment à ciel ouvert, a fait le lien avec l'animal majestueux qu'est la Girafe, symbole d'élévation matérielle et spirituelle.

Une réflexion a ensuite été menée pour savoir si la girafe serait à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment. Le choix s'est finalement porté sur la seconde option : la girafe constitue une colonne du bâtiment d'entrée, ce qui la rend moins imposante, et amuse les enfants lorsqu'ils voient la tête de l'animal par la fenêtre.

En fait, elle marque réellement notre volonté de construire un bel équipement, de qualité, avec une identité propre et remarquable.

RÉUSSISSEZ-VOUS À TOUCHER TOUS LES PUBLICS, NOTAMMENT LES ADOLESCENTS, QUI SONT SOUVENT PLUS RARES DANS LES BIBLIOTHÈQUES ?

La bibliothèque est devenue l'un des lieux préférés des adolescents de Montfort-sur-Meu. Ce succès s'explique pour deux raisons. D'une part, les collections correspondent à leurs attentes et à leurs goûts, puisque nous proposons des romans, des mangas, des bandes-dessinées, mais aussi des jeux vidéo et de société, des ordinateurs et des tables de travail dans un espace plus silencieux dans lequel ils peuvent travailler. D'autre part, le mobilier se rapproche de leur comportement : ils peuvent aussi bien travailler sur des tables, avec leurs ordinateurs, que s'allonger dans de grands canapés ou de fauteuils confortables. L'intégration des adolescents suppose également d'animer et de réguler

les espaces, à l'aide d'animateurs.

La bibliothèque est organisée de telle sorte que chaque génération puisse s'y retrouver, chacun étant libre d'utiliser les ressources disponibles en fonction de ce qui correspond à ses attentes. Le rez-de-chaussée est un « open space » dans lequel on peut discuter tandis que le premier étage est plus un espace de travail et de lecture silencieuse. Il faut ici reconnaître le travail remarquable de l'architecte qui, malgré les contraintes techniques du bâtiment, a réussi à ne pas mélanger les espaces et à bien les insonoriser. Grâce à son travail, nous n'avons que très peu de conflits d'usages.

QUELLES ACTIONS DE MÉDIATION MENEZ-VOUS ?

Une de nos particularités est que nous intégrons nos animations au sein même des collections. Grâce au mobilier sur roulettes, nous pouvons déplacer les meubles contre les murs et créer ainsi un grand espace pour les animations. Les rideaux le long des velux et des fenêtres permettent de faire le noir si nécessaire, ou d'admirer les étoiles les soirs d'été. Cette configuration permet la

projection de films ou de documentaires – c'est un grand succès puisque nous avons en moyenne 90 personnes par séance. C'est une petite victoire pour nous car l'absence d'auditorium ou de salle dédiée aux animations posait un vrai problème. Finalement, la contrainte s'est transformée en avantage.

LA BIBLIOTHÈQUE DE MONTFORT-SUR-MEU FÊTE SES DEUX ANS. AVEZ-VOUS ORGANISÉ UN ÉVÉNEMENT PARTICULIER ?

Oui, et ce pendant tout l'été, avec une exposition photo des différentes étapes de la naissance et la construction de la Girafe. Nous avons remarqué que les habitants croient que la girafe est en résine, alors qu'elle

a été fabriquée en bois. Elle a été sculptée puis assemblée par un artiste, dont l'exposition retrace toutes les étapes de sa réalisation. C'est une façon de marquer l'identité de la bibliothèque.

AVEZ-VOUS DES RECOMMANDATIONS À FAIRE AUX COMMUNES QUI SOUHAITENT SE LANÇER DANS UN PROJET DE RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT POUR CONSTRUIRE UNE BIBLIOTHÈQUE ?

Il est essentiel de considérer l'aspect fonctionnel du projet. Comment veut-on vivre dans ce bâtiment ? Que veut-on y faire ? Il faut essayer de ne pas se laisser impressionner par les contraintes du bâtiment existant, et ne pas s'empêcher d'imaginer des

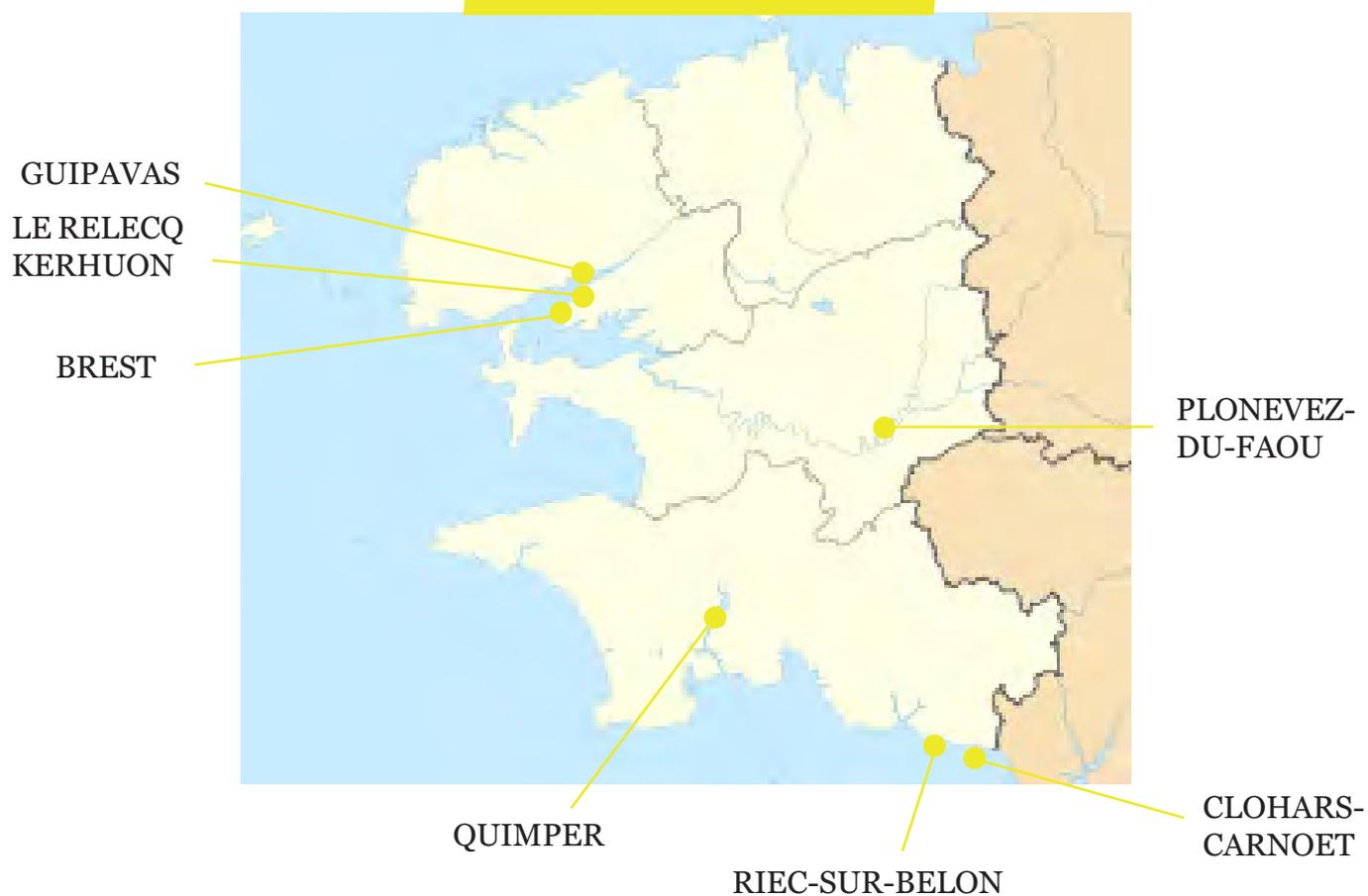
espaces novateurs. La bibliothèque de Montfort-sur-Meu ne serait pas ce qu'elle est actuellement si nous n'avions pas appréhendé les contraintes comme telles. Elles peuvent, contre toute attente, se transformer en avantages.»

VOIR AUSSI :

▶ ▶ ▶ Les bibliothèques
Saint-Malo, Dinard,
Pleurtaut, Châteaugiron et
Le Rheu



*Bibliothèques
innovantes
-
Département du
Finistère
(29)*



LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU FINISTÈRE ET SON RÉSEAU

La Médiathèque Départementale du Finistère (MDF) a connu une profonde mutation ces dernières années. Suite à un état des lieux en 2003, il a été constaté que l'activité du réseau des bibliothèques du Finistère était en dessous des moyennes nationales quelles que soient les tailles des communes desservies par la bibliothèque départementale de prêt. En 2004, le conseil général du Finistère a donc voté un plan de développement de la lecture pour donner une nouvelle impulsion à la lecture publique dans la perspective d'un aménagement raisonné du territoire en prenant en compte les évolutions des technologies de l'information et de la communication ainsi que le développement des intercommunalités. L'objectif est d'offrir un service de proximité en conformité avec les besoins des communes dans le cadre d'une réorganisation de la bibliothèque départementale de prêt du Finistère. Celle-ci s'est redéployée sur 4 bassins de lecture avec la création de 3 antennes (Saint Divy pour le pays de Brest, Sainte-Sève pour le pays de Morlaix, Plonévez-du-Faou pour le pays du Centre Ouest Bretagne) qui ont été aidées dans le cadre de la DGD et la réorganisation du siège de la bibliothèque départementale à Quimper pour les services communs et le territoire de Cornouaille. La Métropole de Brest, la communauté d'agglomération de Quimper et la Communauté du Pays de Quimperlé (où l'on trouve plusieurs fleurons des bibliothèques bretonnes) ont développé un réseau de lecture publique remarquable dans une optique de structuration intercommunale. Plusieurs projets d'informatisation de bibliothèques en réseau sont également en cours (ex. Cornouaille Communauté Agglomération). Le Conseil départemental a prêté également une attention particulière aux actions de sensibilisation à la lecture en direction des personnes éloignées du livre développées par la MDF en soutenant l'opération originale d'« Ados d'mots » et la création d'un « espace facile à lire » dans l'antenne de Plonévez du Faou (ouverte au public) avec le soutien de l'Etat dans le cadre d'un contrat territoire lecture.



RIEC-SUR- BELON

Médiathèque
Espace
Mélanie (MEM)



RIEC-SUR-BELON
4 111 habitants

MÉDIATHÈQUE ESPACE MÉLANIE

Ouverture : 2015

381 m²

2,8 ETP

Coût de l'opération (travaux, équipements mobilier, informatique) : 499 243 euros



La diversification des activités dans les bibliothèques

L'une des conditions de réussite d'un projet de médiathèque repose sur l'appropriation de l'équipement par ses usagers qui souhaitent y trouver des collections et des services diversifiés. On vient pour y lire, bien sûr, mais aussi pour participer à un atelier numérique, découvrir une exposition, écouter un conférencier, rencontrer un auteur, jouer à un jeu vidéo, parler de ses lectures, échanger des graines pour le jardinage, s'initier au shiatsu, regarder un film documentaire, etc. Il ne s'agit pas de concurrencer les centres culturels – même si la bibliothèque est parfois le seul lieu culturel d'une commune – mais de valoriser les collections de nature encyclopédique sur tout support d'information. Le relais avec les associations locales est à cet égard essentiel et peut déboucher sur des pratiques collaboratives qui permettent d'enrichir les collections de la bibliothèque et de favoriser ses missions d'information, de formation et de loisirs à destination de tous les publics. Les programmes culturels initiés par les bibliothèques en lien avec les élus ne sauraient rivaliser avec la qualité de l'offre culturelle des théâtres, cinémas, salles de concerts, centres d'art, musées, ... L'action culturelle en bibliothèque est simplement une incitation à découvrir la richesse des propositions culturelles d'un territoire.

RENCONTRE AVEC MADAME EDITH JEAN - ADJOINTE À LA CULTURE

« SELON VOUS, QUELS SONT LES POINTS FORTS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE RIEC-SUR-BELON ?

Son intégration dans le tissu local. 250 personnes avaient visité la bibliothèque avant même l'ouverture. Chaque association de Riec-sur-Belon a posé pour un photographe dans les murs de la médiathèque en chantier, avec un objet emblématique de son activité. Cela a donné l'exposition inaugurale : « Association de la médiathèque en chantier ». Le tissu associatif est une des plus grandes richesses de la commune, c'est ce qui caractérise la vie locale de la commune et nous devons nous appuyer sur cette richesse. Cela nous a aussi permis d'impliquer les gens différemment, et de ce fait, nous avons diversifié nos publics. Grâce aux associations, nous proposons une activité culturelle très variée avec une dizaine d'animations par an (atelier de calligraphie, animations sur les violences conjugales, exposition et soirée de lecture autour de la Première Guerre Mondiale...) qui ont beaucoup de succès. Une des particularités de Riec-sur-Belon est l'absence de

salle des fêtes. Les 400 m² de la bibliothèque compensent ce manque. Il en va de même pour les adolescents : nous n'avons pas d'espace pour les jeunes sur la commune, donc la bibliothèque propose des activités qui leur correspondent (jeux vidéo, romans adaptés...) mais tout en restant soucieux de répondre à la demande. Nous gardons à l'esprit notre rôle éducatif. Nous avons d'ailleurs programmé une conférence sur les risques des jeux vidéo, animée par un spécialiste.

La bibliothèque possède une imprimante 3D, grâce à laquelle nous mettons en place des ateliers ouverts à tous, nous exposons certaines créations dans la vitrine de la bibliothèque, et proposons également des conférences sur le sujet.

Nous souhaitons vraiment mettre l'accent sur la dimension collaborative et participative.

MAINTENANT QUE VOUS AVEZ UN PEU DE DISTANCE , AVEZ-VOUS DES REGRETS SUR CERTAINS POINTS ?

Très peu. L'équilibre a été vite trouvé. Toutefois, je pense qu'il aurait été plus simple d'accoler la réserve au bâtiment [pour le moment, elle est dans un bâtiment à part]. La spécificité de la bibliothèque est son fonds de bandes dessinées, ce qui est intéressant mais aussi contraignant vu

la longueur des séries et la place qu'elles prennent. D'autant plus qu'avec les normes sur les handicaps, il faut beaucoup de surface, et des meubles à hauteur adaptée. Une réserve est donc indispensable - l'intégrer dans le bâtiment aurait été plus pratique.

RÉUSSISSEZ-VOUS À TOUCHER TOUS LES PUBLICS ?

Nous n'avons pas le détail des statistiques mais, je crois que je peux dire que nous touchons tous les publics, y compris les personnes âgées, pour qui l'espace Mélanie est presque devenu un service public quotidien, ainsi que les jeunes, particulièrement ceux de l'école primaire de la commune.

Nous dénombrons 1 500 abonnés en une année (au lieu de 370 auparavant). Notons que les nouveaux abonnés sont aussi des habitants de communes qui n'ont pas de bibliothèque.

La bibliothèque, en centre-ville, est accessible pour la majorité de nos concitoyens et elle dynamise le bourg.»



VOIR AUSSI :

▶ ▶ ▶ La bibliothèque
de Clohars-Carnoët



LE RELECQ- KERHUON

Bibliothèque Municipale

François Mitterrand

LE RELECQ-KERHUON
11 323 habitants

Bibliothèque François Mitterrand

Ouverture : 2013

1 107 m²

5,5 ETP

Coût de l'opération (travaux, équipement
mobilier et informatique) : 2 973 213 euros



Crédits photos : Patrick Miara

RENCONTRE AVEC MADAME VIRGINIE EVEN, RESPONSABLE DE LA MÉDIATHÈQUE

« VOUS SEMBLEZ AVOIR UNE FORTE VOLONTÉ DE MENER DES ACTIONS CULTURELLES ? »

En réalité, je ne voulais pas que la bibliothèque soit uniquement un espace peuplé de livres, fermé et élitiste mais plutôt un endroit ouvert, dans lequel on se sente à l'aise, et où chaque usager doit pouvoir retrouver sa passion – elle doit être un lieu de la diversité, un lieu d'ouverture des champs du possible. Nos animations sont le reflet de cette volonté : elles ne sont pas figées sur le champ littéraire, et tentent de s'ouvrir aux autres champs culturels comme la philosophie, la musique ou les sciences. Notre objectif premier est de répondre aux attentes des usagers. Nous avons également une activité importante en direction des scolaires : nous accueillons 80% des classes de maternelle et primaire de la commune. La bibliothèque du Relecq-Kerhuon est la première structure culturelle du territoire : nous devons investir le champ culturel, et c'est

d'ailleurs ce que désiraient les élus lors de l'élaboration du projet. En ce qui concerne les adolescents, c'est un peu plus compliqué parce que nous sommes en concurrence directe avec les équipements sportifs avoisinants. Quelques projets sont en cours d'élaboration, notamment via les services municipaux. Beaucoup d'animations sont également proposées aux adultes et pour un public familial. L'idéal, c'est que chaque usager s'y retrouve.

À titre d'exemple, nous organisons des concerts, en partenariat avec le Conservatoire de la commune, à l'extérieur quand le temps nous le permet, ou au sein du café. Nous participons aussi au mois du film documentaire, au cours duquel nous projetons des documentaires, en essayant d'inviter des professionnels du cinéma, en rapport avec le thème du film.

VOS ANIMATIONS RENCONTRENT-ELLES DU SUCCÈS ? LES RETOURS SONT-ILS GLOBALEMENT POSITIFS ?

La fréquentation est bien sûr variable d'une activité à l'autre, et en fonction du thème choisi. De manière générale, les ateliers, les conférences, les concerts avec le Conservatoire intéressent beaucoup de monde, les projections de films un peu moins... Pour le mois du film documentaire, le succès est limité et reste très dépendant du film, d'autant que pour le moment, nous

n'avons pas encore réussi à systématiquement inviter des professionnels. Quand nous l'avons fait, à l'occasion de la projection du documentaire « Les chevaliers de la Table Ronde », la projection a tout de suite remporté beaucoup plus de succès. Nous tenons également compte dans nos choix de l'offre culturelle proposée sur le territoire de la commune et des rythmes de vie des habitants.

ORGANISEZ-VOUS DES RENCONTRES AVEC DES AUTEURS ?

Pour l'instant assez peu. C'est un domaine dans lequel je ne souhaite pas réellement m'investir car nous sommes en concurrence directe avec de grandes librairies notoires de Brest. Elles proposent une telle diversité d'interventions

que nous n'aurions pas pu rivaliser. Toutefois, nous accueillons quand même un auteur une fois par an environ, en direction des scolaires.

Cette année, nous nous sommes concentrés sur les publics en situation de handicap. Il nous semblait important de travailler ces questions d'accessibilité. Nous avons notamment monté un atelier mosaïque, animé par des personnes en situation de handicap mental, venant d'un centre de vie de la commune. Ils étaient eux-mêmes les animateurs, et expliquaient différentes techniques aux

enfants et adultes présents. Pour nous, cette expérience s'est révélée très satisfaisante car en plus d'intégrer des personnes en situation de handicap au sein de la bibliothèque, ce qui est somme toute relativement rare, cela a permis aux usagers de percevoir ces personnes au-delà de leur handicap. Notre objectif a donc été pleinement atteint.

Une des particularités de la bibliothèque du Relecq-Kerhuon est ce café, au sein même de la bibliothèque !

Oui, nous avons créé un café à l'entrée de la bibliothèque, qui est aussi le lieu où nous organisons nos animations. Il offre un lieu décomplexé et convivial, qui favorise la fréquentation des animations : en tant qu'espace ouvert sur l'extérieur et sur la bibliothèque, il attire beaucoup de monde et offre une meilleure visibilité à la bibliothèque. De cette manière, les animations programmées au sein du café permettent à certains usagers de venir, ce qui n'aurait peut-être pas été le cas si l'animation s'était déroulée dans la bibliothèque. Dans le cas contraire, le café permet à des

personnes fréquentant les bibliothèques, mais qui sont assez isolées, d'échanger plus facilement avec d'autres usagers, de partager des moments de lecture autour d'un café. En fait, cet endroit nous aide beaucoup pour favoriser le lien entre la bibliothèque et les usagers. Il désacralise. Cet espace représente bien la façon dont nous envisageons l'action culturelle au sein de la médiathèque : un lieu convivial qui favorise la rencontre et l'échange entre les usagers, les intervenants et les bibliothécaires.»

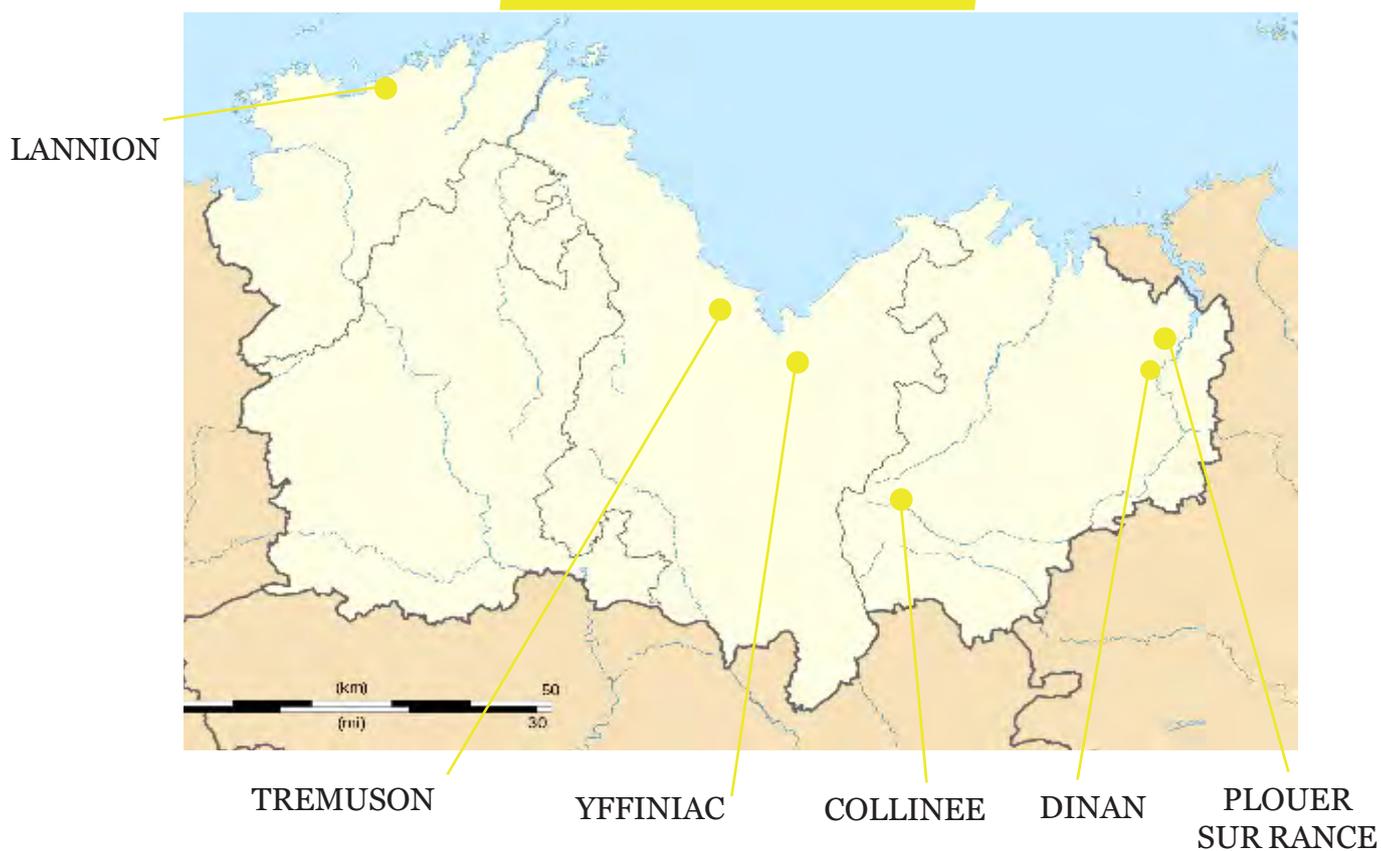


Crédits photos : Patrick Miara



Crédits photos : Patrick Miara

*Bibliothèques
innovantes
-
Département des
Côtes d'Armor
(22)*



LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DES CÔTES D'ARMOR ET SON RÉSEAU

Un état des lieux de la lecture publique en Côtes d'Armor, dressé en 2010, relevait de fortes évolutions qualitatives et quantitatives sur les 10 dernières années : taux de couverture à 85 % de la population, augmentation du nombre d'inscrits et de prêts, doublement des surfaces de bibliothèques, nombre croissant de bibliothèques municipales avec du personnel rémunéré. Mais de nombreux indicateurs restent encore insuffisants : un faible taux d'informatisation (40 % des bibliothèques), de faibles budgets d'animation, une politique intercommunale de lecture publique embryonnaire, des surfaces de locaux insuffisantes (3 bibliothèques sur 4 font moins de 100 m²), des problèmes d'accessibilité pour 40 % de bibliothèques, un écart croissant entre la qualité des bibliothèques urbaines (ex. Dinan, Guingamp, Lamballe) et rurales. De fait, le département des Côtes d'Armor a un volume beaucoup plus faible de consommation des crédits « DGD bibliothèques » que celui des autres départements. En dehors de la communauté d'agglomération de Saint-Brieuc, de la commune nouvelle de Collinée et du pays de Caulnes, aucun territoire ne s'est engagé dans une structuration intercommunale de la lecture publique. Néanmoins de très beaux projets de réhabilitation récents (ex. Lannion) et de construction de bibliothèques (Trémuson, Plouër-sur-Rance, Yffiniac) impulsent une vision plus moderne de la lecture publique soutenue par l'action dynamique de la Bibliothèque des Côtes d'Armor (BCA) en matière de diffusion des ressources numériques et d'action culturelle. Le Conseil départemental accorde également une attention particulière aux actions de sensibilisation à la lecture en milieu rural notamment dans le cadre d'une résidence d'écrivain en milieu scolaire (ex. à la commune nouvelle de Collinée soutenue par l'Etat dans le cadre d'un contrat territoire lecture et d'éducation artistique et culturelle).



TREMUSON

Médiathèque

Graine de Culture



TREMUSON
2 010 habitants

MÉDIATHÈQUE GRAINE DE CULTURE

Ouverture : 2016

216 m²

1 ETP

Coût de l'opération (travaux, équipement mobilier
et informatique) : 488 667 euros



La lecture publique en milieu rural

En Bretagne, peu de communes sont éloignées de l'influence d'une aire urbaine ; néanmoins la problématique des communes avec une population égale ou inférieure à 2 000 habitants apparaît sensiblement la même qu'elles soient isolées ou proches d'un centre urbain. Les médiathèques modernes doivent en effet réussir à concilier un service professionnalisé et un service de proximité en lien avec le milieu associatif. La plupart des bibliothèques sont en effet gérées par des équipes de bénévoles, parfois soutenues par quelques heures de personnel salarié pas toujours formé, qui ne parviennent pas à offrir un service de qualité suffisante (amplitude horaire limitée, collections peu diversifiées, action culturelle et partenariats insuffisants, absence de sensibilisation aux technologies d'information et de communication).

Néanmoins, plusieurs réalisations récentes tendent à inverser ce mouvement grâce à l'intégration plus forte de la médiathèque dans la vie locale. Ces médiathèques, majoritairement animées par des salariés issus de la filière bibliothèque, sont en effet largement ouvertes aux projets communs avec les institutions et les associations culturelles locales. Elles deviennent alors des petits pôles culturels qui diffusent une offre culturelle classique mais aussi les différents produits de l'industrie culturelle tout en incitant les usagers à pratiquer culturellement, notamment dans le cadre des réseaux d'échanges de savoirs.

Dès lors, de nombreuses collectivités s'engagent dans des programmes de construction ou de rénovation de bibliothèques pour proposer un espace de socialisation, faire vivre une offre documentaire diversifiée, répondre aux besoins d'information des usagers, proposer des formations aux nouvelles technologies d'information et de communication, construire des partenariats avec les travailleurs sociaux, développer l'offre adaptée aux personnes handicapées, organiser des ateliers d'écriture encadrés par un écrivain, développer des animations culturelles, etc. Grâce à une architecture fonctionnelle et à un aménagement modulaire, ces médiathèques peuvent ouvrir en journée et proposer souvent l'accès aux salles d'animation en soirée sous la responsabilité des associations.

Accompagnées par les bibliothèques départementales de prêt, les communes rurales peuvent engager de véritables schémas communautaires de développement de la lecture publique qui reposent sur la complémentarité de l'offre documentaire, le décloisonnement des pratiques culturelles, la mutualisation des moyens et des compétences, la promotion des pratiques collaboratives. Les médiathèques peuvent ainsi contribuer à dynamiser les centres bourgs et à maintenir le lien social.

« POURQUOI AVOIR CHOISI DE CONSTRUIRE UNE MÉDIATHÈQUE DITE DE « TROISIÈME LIEU » ?

La décision de construire cet espace est le fruit d'une longue réflexion. Si le choix du site d'implantation n'a posé aucun problème (la réserve foncière existait et sa situation était idéale). les besoins ont été longuement étudiés et réfléchis. Cet espace a été pensé comme un lieu convivial, accueillant et apaisant. Il doit inciter les lecteurs à s'y poser, à s'ouvrir vers l'extérieur et inviter les habitants de la commune à le fréquenter.

Le cabinet d'architectes a bien compris ces attentes et les a transcrites dans le projet grâce à un mobilier coloré et accueillant, et surtout, un patio vitré – point central de l'espace - pour être visible de toute part. La médiathèque est ouverte vers le sud et cette grande façade vitrée donne l'impression de se projeter vers l'extérieur. Cette atmosphère contribue à donner un aspect douillet et reposant, invitant à la lecture tout en offrant un lieu d'échange.

QUELLES ACTIONS DE MÉDIATION CULTURELLE MENEZ-VOUS ?

Les prochaines actions de médiation sont l'accueil des classes. Toutes les classes de maternelle viennent une fois par semaine. Quant aux classes élémentaires, elles viennent une fois tous les 15 jours. Les assistantes maternelles de la commune seront reçues le mardi 7 juin

pour un atelier lecture. Une animation dans le cadre de la fête de la musique est également envisagée. Pour l'instant, les Temps d'Activités Parascolaires (TAP) nous occupent beaucoup, et la programmation culturelle s'en ressent.

QUELLE PLACE EST ACCORDÉE À L'AUDIOVISUEL ET AU NUMÉRIQUE ?

Par rapport à l'ancienne bibliothèque, une place assez importante est consacrée à l'audiovisuel. De nombreux CD et DVD ont été mis à disposition par la Bibliothèque Départementale de Prêt des Côtes d'Armor (BDP 22). Quant au numérique, des postes sont à la disposition des

usagers et les tablettes sont souvent prises d'assaut par les enfants. Des cours d'informatique seront également mis en place au mois de septembre à l'intention de personnes ne maîtrisant pas l'outil informatique.

ÊTES-VOUS SATISFAITE DE L'ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE ?

Nous avons eu quelques difficultés, notamment face à des réflexions entendues concernant l'importance de l'investissement par rapport au nombre de personnes intéressées par l'outil, mais pas de véritables oppositions. Autrement, je suis particulièrement satisfaite de l'évolution de la structure. Les habitants de la commune se sont

appropriés l'outil dans son ensemble. Les chiffres sont d'ailleurs éloquentes : 5598 prêts entre janvier et mai 2015 pour 9098 prêts, à la même période en 2016. Le nombre de nouvelles adhésions réalisées pour la même période est quant à lui passé de 51 à 113. Les chiffres parlent d'eux-mêmes ! »



VOIR AUSSI :

▶ ▶ ▶ La bibliothèque de Collinée



PLOUER- SUR-RANCE

Bibliothèque
Municipale de
Plouër-sur-Rance

PLOUER-SUR-RANCE
3 409 habitants

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
Ouverture : 2017
370 m²
2 ETP

Coût de l'opération (travaux, équipement mobilier,
informatique) : 1 200 687 euros.



Du projet à la réalisation

La conception d'un projet de bibliothèque ne s'improvise pas et suppose de respecter des étapes de travail dans le cadre d'un calendrier de programmation et de réalisation bien anticipé. Elle nécessite de bien associer tous les acteurs du projet (notamment la DRAC!) suffisamment tôt et conformément à la réglementation de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la Maîtrise d'Oeuvre Privée dite « loi MOP ». Dans les petites communes, une attention particulière sera portée au recrutement préalable du responsable de la bibliothèque pour qu'il puisse définir, en amont du projet et en lien avec les élus, le projet culturel de la médiathèque et préparer ensuite son ouverture.

RENCONTRE AVEC MONSIEUR SERGE SIMON, MAIRE DE PLOUËR-SUR-RANCE, MADAME SYLVIE BILLION, ADJOINTE CHARGÉE DE LA CULTURE, ET MADAME MARINA GUIBERT, RESPONSABLE DE LA MÉDIATHÈQUE.

« POUVEZ-VOUS RAPPELER L'ORIGINE DU PROJET ? »

L'ancienne bibliothèque de Plouër-sur-Rance fonctionnait bien, mais nous nous sommes rapidement rendu compte du décalage, de l'inadéquation entre les locaux vieillissants et son succès. À partir de ce constat, nous avons commencé par agrandir l'ancienne bibliothèque en comblant les espaces non utilisés. Mais face au manque croissant d'espace, la municipalité a pris la décision de construire un nouvel établissement. Avec l'aide de plusieurs acteurs favorables au projet, nous avons rapidement fait appel à tous les partenaires possibles (Direction Régionale

des Affaires Culturelles de Bretagne – DRAC- Livre et Lecture en Bretagne, Médiathèque Départementale des Côtes d'Armor – MDCA ...). Un Comité de Pilotage a ensuite été créé, en impliquant les bénévoles, et les services techniques. Nous voulions réellement travailler en synergie. Par la suite, 48 cabinets d'architectes ont répondu à l'appel d'offre, dont six sélectionnés. L'idée principale était que la nouvelle bibliothèque participe à la dynamisation de la commune, qu'elle soit un levier d'animations – d'où son ouverture orientée vers le bourg.

POURQUOI AVOIR CHOISI CE TERRAIN ?

Au début, nous avons pensé faire l'acquisition d'une maison mitoyenne à l'ancienne bibliothèque, mais cela ne faisait que repousser le problème de l'espace. De

plus, le terrain pressenti pour une construction avait, sur notre Plan Local d'Urbanisme, une affectation de bâtiment collectif ; ce choix s'imposait.

COMMENT AVEZ-VOUS ANNONCÉ LA NOUVELLE AUX HABITANTS DE PLOUER-SUR-RANCE ?

Nous avons organisé une réunion publique en septembre 2014, avant le début des travaux. Les trois architectes en charge présentaient le projet et le lieu, puis la bibliothécaire expliquait le concept de « troisième lieu ».

Beaucoup d'habitants sont venus. Parmi eux, certains se sont montrés réticents au projet, mais la majorité des habitants a d'emblée été convaincue.

LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE DOIT DYNAMISER LE BOURG : QUELS LIENS SONT CRÉÉS ENTRE LA NOUVELLE STRUCTURE ET LES MÉTIERS D'ART DE LA COMMUNE ?

Nous voulons vraiment associer les citoyens au projet. Marina Guibert, en tant que bibliothécaire, est le lien entre la bibliothèque et les habitants. Ils doivent comprendre que c'est un lieu ouvert à tous. Dans cette

perspective, une exposition des œuvres de tous les artistes de la commune sera présentée lors de la soirée d'inauguration, en présence des artistes. Toutes les associations sont également invitées.

AVEZ-VOUS D'AUTRES IDÉES D'EXPOSITIONS ?

Oui, beaucoup, et qui permettraient d'intégrer le bâtiment dans la vie du bourg, en complétant ce qui existe déjà. Par exemple :

- lors du festival « Plouër in Jazz », nous pensons monter une exposition sur le jazz, en augmentant le fonds des CD de la bibliothèque, grâce aux prêts de la MDCA ;

- lors de la Journée du Patrimoine, nous souhaitons organiser une conférence sur le patrimoine bâti de Plouër-sur-Rance, avec une randonnée patrimoine dans tout le village, avec la bibliothèque comme point de ralliement et de départ. Là aussi, nous aimerions compléter le fonds des documentaires par des ouvrages sur le sujet, prêtés par la MDCA.

AVEZ-VOUS PRÉVU DES ACTIVITÉS SPÉCIALEMENT POUR LES ADOLESCENTS ?

Nous envisageons de réunir toutes les structures qui s'occupent des adolescents pour monter des projets ensemble. En attendant, nous programmons d'ores et déjà des soirées jeux (jeux de rôle, jeux de société), de mettre des

tablettes et des ordinateurs à leur disposition, ainsi que des revues qui les intéressent – le tout en partenariat avec la ludothèque de Plouër-sur-Rance.

COMMENT ALLEZ-VOUS NOMMER LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE ?

Toujours dans l'idée de faire participer les citoyens, nous avons demandé aux enfants des écoles de voter, en installant des urnes, afin que chacun puisse y mettre son idée. Nous avons ensuite créé un groupe de

travail où nous avons listé les différentes propositions. Le nom de la médiathèque n'est pas encore choisi mais nous avons surtout hâte de la faire découvrir à tous nos concitoyens."

VOIR AUSSI :

▶ ▶ ▶ La bibliothèque d'Yffiniac



Le programme des Bibliothèques Numériques de Référence (BNR) a été élaboré par le Ministère de la Culture et de la Communication à partir du bilan dressé sur les pratiques culturelles des Français. Il a en effet été constaté **le développement des pratiques en direction des écrans, et une baisse tendancielle de la lecture**. Ce programme a été défini dans le cadre des 14 propositions pour le développement de la lecture (30 mars 2010).

Une circulaire de juin 2011 définit les critères qui encadrent le programme des BNR :

- s'appuyer sur une infrastructure informatique de qualité ;
- permettre l'intégration dans des réseaux par **l'interopérabilité** ;
- disposer d'un **personnel qualifié** ;
- élaborer un **plan de développement pluriannuel** (en lien avec un Projet Scientifique et Culturel) ;
- prendre en compte les grandes orientations de la politique numérique du Ministère de la Culture et de la Communication (plan national de numérisation du patrimoine et de la création, participation au projet européen sur le patrimoine culturel numérisé).

L'ambition d'un programme BNR suppose de répondre aux enjeux suivants :

- **simplifier l'accès aux contenus numériques**, rendre les outils familiers, former le personnel et accompagner les usagers ;
- construire une **bibliothèque hybride** (collections imprimées et numériques) pour tous les publics ;
- conserver, diffuser et valoriser le **patrimoine écrit**.

Un exemple de BNR : la Bibliothèque de Rennes Métropole

La Bibliothèque de Rennes Métropole s'est investie depuis longtemps dans les nouvelles technologies d'information et de communication afin de s'adapter aux attentes et aux usages évolutifs du public. Elle est la première grande bibliothèque de France à être entièrement automatisée via la RFID (Radio Fréquence Identification) et généralise l'accès à Internet via un protocole de communication sans fil (WIFI) dès 2006. Elle dispose d'un catalogue interactif dès 2011, et de nouveaux modes de recherche et d'outils participatifs sont ensuite mis en place. Elle développe également le signalement des collections patrimoniales sous la forme d'un catalogue collectif régional des fonds patrimoniaux et locaux. Enfin, une attention particulière est accordée à l'accessibilité des collections pour les personnes handicapées grâce à l'acquisition de matériels et logiciels spécifiques, notamment pour les mal-voyants et les aveugles.

Le programme Bibliothèque Numérique de Référence conforte cette démarche autour de 4 axes :

- les publics, en favorisant la diffusion des contenus numériques et la réduction de la fracture numérique,
- les collections, en développant l'offre numérique et son usage,
- le patrimoine, en donnant accès aux documents anciens numérisés,
- l'action culturelle, en favorisant la contribution des usagers à l'édition de contenus.



Crédits Photos : Canal Architecture

BREST

Bibliothèque Municipale des Capucins

BREST - 29
139 386 habitants

MÉDIATHÈQUE DES CAPUCINS
Ouverture prévue : 2016



Crédits Photos : Canal Architecture

RENCONTRE AVEC MONSIEUR NICOLAS GALAUD, RESPONSABLE DE LA MÉDIATHÈQUE DES CAPUCINS

« QUE VOUS APPORTE LE DISPOSITIF BNR ? »

Le dispositif BNR est lié au projet de rénovation des Capucins et s'inscrit dans la dynamique intrinsèque du projet. Il ne s'agit pas d'une brique complémentaire du schéma numérique, mais bien d'un accompagnement au fonctionnement interne des Capucins.

La réflexion menée autour du numérique relève en effet d'un cadre plus général puisque cela fait maintenant plusieurs années que nous expérimentons de nouveaux supports numériques. Pour nous, cela a une dimension très importante qui s'illustre notamment par les 700 m² uniquement dédiés au numérique, aux Capucins. J'insiste

sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une brique supplémentaire à l'édifice mais bien d'une véritable composante de l'ensemble du projet. La démarche BNR vise à encourager des démarches plus globales et un mouvement général. C'est un socle ; un lien très fort entre la bibliothèque numérique, le réseau brestois et les autres communes.

Contrairement à Rennes [Bibliothèque des Champs Libres], il s'agit du début du projet puisque le nouveau SIGB ainsi qu'une grande partie des projets se concrétiseront avec l'ouverture des Capucins. Par conséquent, il est difficile d'établir un bilan pour le moment.

QUE POUVEZ-VOUS DIRE DE CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ FAIT ? AVEZ-VOUS ÉTÉ CONFRONTÉ À UNE FORTE DEMANDE ?

L'impact et la demande sont des notions difficiles à appréhender pour le moment. Comme je l'ai dit, l'important pour nous est de concrétiser le projet en ayant une démarche dynamique, globale et pluri-annuelle. Nous en sommes vraiment au stade de l'expérimentation ; tester les nouveautés représente une phase importante du projet, quitte à se tromper. Cela nous permet ainsi de ne pas hésiter à les arrêter. C'est ce que nous avons déjà fait avec plusieurs projets.

Nous avons, par exemple, mis en place, un salon de lecture avec une tablette pour lire la presse. Cette tablette fixe était

posée près de sièges et de canapés. Cela n'a pas fonctionné. Aux Capucins, nous avons décidé de conserver le concept des salons de lecture tout en modifiant quelques aspects : d'une part, les tablettes seront mobiles ; d'autre part, nous essayerons de mettre en place des actions de médiation. Nous pensons même les utiliser comme appoint d'animation et de médiation plutôt que de les présenter uniquement comme des supports documentaires. Après tout, ce sont des outils parmi d'autres : il faut donc les encadrer dans une thématique plus générale.

QUELS SONT LES POINTS ORIGINAUX DE VOTRE DÉMARCHE ?

Ce qui est un peu original, c'est principalement l'accompagnement autour de la création numérique (création d'une webradio, d'une imprimante 3D et même d'une découpeuse vinyle!), ainsi qu'un ensemble d'animations afin d'accompagner le public dans une démarche de création (graphisme, ...) avec des partenariats intéressants. Nous proposerons, par exemple, des créneaux réservés à l'auto-formation et des espaces de coworking. C'est, certes, plus courant mais cela reste tout de même une ambition. Nous proposerons également, des cours d'appropriation d'outils numériques, notamment à l'attention des publics éloignés des technologies de l'information et de la communication (TIC). Une des

grandes spécificités des Capucins, sera la cohabitation avec une association brestoise appelée «la cantine numérique» grâce à laquelle nous proposerons aux usagers un FabLab. On y présentera les nouveautés ainsi qu'une mise en réseau des acteurs du numérique, de l'évènementiel et des animations. Ensuite, nous mènerons des actions autour du «Portail des savoirs», avec un accès fédéré à des ressources numériques, par le biais des bibliothèques. Ce portail présente des ressources produites par les acteurs du numérique. En d'autres termes, nous accordons une grande importance à l'éditorialisation, mais avec un ancrage local.»



Crédits Photos : Canal Architecture



La coopération entre bibliothèques existe depuis longtemps, mais elle reposait essentiellement, jusqu' à une période récente, sur le **volontariat**. Aujourd'hui, de nouvelles règles du jeu sont venues modifier ce paysage. La législation sur l'intercommunalité permet, en effet, une **nouvelle organisation de la lecture publique sur un territoire donné**. Les formes qu'elle présente sont multiples et plus ou moins intégrées en fonction du portage choisi par les collectivités. Si la lecture publique est une compétence **communautaire**, l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) peut concevoir une médiathèque intercommunale dont les collections et les services sont proposés sur **l'ensemble d'un territoire** ou **d'un bassin de vie**. Cette configuration reste encore peu répandue. Plus fréquemment, les communes conservent la maîtrise d'ouvrage de leurs bibliothèques et **se structurent en réseau intercommunal en confiant la mise en réseau informatique ou l'action culturelle à un EPCI**. Quelle que soit la formule choisie, la création d'une médiathèque ou d'un réseau intercommunal suppose que soient bien définis les services envisagés et les moyens humains, techniques et logistiques pour y parvenir. La « dynamique » réseau permet en effet **d'enrichir les services aux lecteurs** : catalogue collectif avec réservations des documents et leur distribution via une navette, acquisition de fonds spécialisés en complément des collections de base, animation culturelle, création d'outils et de services communs (ex. atelier de reliure), acquisition de ressources numériques, portage de livres à domicile pour les personnes à mobilité réduite, création d'un fab lab (contraction de l'anglais « fabrication laboratory », « laboratoire de fabrication »), constitution d'un club de lecture, réalisation d'expositions, etc.

La mise en réseau des bibliothèques ne s'improvise pas et reste le fruit d'une **patienté élaboration** dans le cadre d'engagements financiers à long terme. L'intercommunalité, ce n'est pas dépenser moins mais **dépenser mieux**, pour atteindre des objectifs plus ambitieux.



PLEINE- FOUGERES

Communauté de
Communes de la
Baie du Mont Saint-Michel

Les bibliothèques des zones rurales peuvent évoluer favorablement dans le cadre d'un schéma communautaire de la lecture publique. Celui-ci peut être partiellement porté par un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la maîtrise d'ouvrage étant conservée par chaque commune. C'est le cas par exemple de la communauté de communes du Pays de Quimperlé (29) où l'EPCI a mobilisé un fonds de concours

La communauté de communes de la Baie du Mont-Saint-Michel s'est ainsi dotée d'un schéma communautaire de développement de la lecture publique qui apporte une réponse aux problématiques spécifiques des territoires ruraux.

En lien avec la Médiathèque Départementale d'Ille-et-Vilaine (MDIV), un diagnostic de territoire a été réalisé pour dessiner les contours d'une nouvelle carte documentaire.

Les Gallothèques font l'objet d'un programme de réhabilitation ou de construction avec un effectif total de 2,5 équivalents temps plein répartis sur les secteurs de Saint Broladre, de Boussac et de Roz-sur-Couesnon.

Les Gallothèques seront mises en réseau, ce qui favorisera une vision politique commune du développement autour des formations, des actions culturelles, et des rencontres entre les équipes de bibliothèques. Deux événements réguliers sont d'ores et déjà programmés lors du Printemps des poètes et à l'occasion du mois du film documentaire.

pour mettre à niveau les équipements (construction/réhabilitation, informatique, mobilier) selon un calendrier prévisionnel pluriannuel.

D'une manière plus intégrée, la maîtrise d'ouvrage peut être totalement déléguée à l'EPCI qui prend en charge la construction/rénovation/extension de bibliothèques « pôles » chargées d'irriguer un bassin de vie.

Les élus de ce territoire à forte prédominance rurale d'une population de 9 000 habitants ont ainsi privilégié la desserte documentaire de proximité sur trois bassins de vie d'environ 3 000 habitants. Il s'agit de développer trois bibliothèques « têtes de réseau » appelées des « Gallothèques » qui sont gérées par un personnel salarié en lien avec les bibliothèques relais – les « Gallolivres » - animées par des équipes de bénévoles.

Les bénévoles, en partie formés par la MDIV, sont associés étroitement à la mise en place du réseau sous la responsabilité d'un bibliothécaire intercommunal.

La structuration en cours de ce réseau sera néanmoins réinterrogée dans la perspective d'une fusion avec la communauté de communes de Dol de Bretagne ce qui fera passer la démographie du territoire intercommunal de 9 000 à 23 000 habitants. L'enjeu sera alors de concilier cette logique intercommunale de plus grande échelle avec la préservation des dynamiques de bassins de vie.

CARTE DU FUTUR RÉSEAU DES GALLO'THÈQUES

Les Gallo'thèques du réseau





La description, l'enrichissement, la conservation et la valorisation du patrimoine écrit dans les bibliothèques municipales sont une **entreprise de longue haleine** alors même que certains fonds anciens sont en péril...

Avec l'avènement du numérique, les conditions de diffusion et de valorisation du patrimoine écrit semblent pourtant réunies ; mais il y a loin de la coupe aux lèvres tant le chantier du **recensement et de la conservation des fonds patrimoniaux nécessite des efforts conjugués** : la mobilisation de financements, la mise en place de moyens humains et l'élaboration d'un protocole scientifique précis.

Il s'agit d'abord de **délimiter le périmètre d'intervention** concernant le patrimoine écrit. Cette notion est en effet largement extensible : elle s'étend au-delà de la sphère des livres et des manuscrits pour contenir les cartes et plans, les estampes, les documents musicaux, architecturaux, le domaine des arts du spectacle (livrets, scénarios, affiches, projets de décor, etc.) **sans oublier la création contemporaine et ses nouveaux supports d'écriture appelée à constituer le patrimoine de demain.**

Il s'agit ensuite d'identifier la **carte documentaire** du patrimoine écrit. Cette richesse patrimoniale n'est pas exclusivement conservée par les grandes institutions nationales mais concerne également les communes qui détiennent – notamment dans leurs bibliothèques – une part importante du patrimoine écrit de la France. Les confiscations révolutionnaires, les nombreux dons et legs et une politique régulière d'achat ont permis de développer des collections considérables. Les bibliothèques françaises conservent ainsi plus de **65 millions de documents patrimoniaux** (destinés à être conservés de manière définitive), répartis par moitié entre les grands établissements parisiens, dont la Bibliothèque nationale de France, et plusieurs centaines de bibliothèques en région.

Il s'agit enfin d'**évaluer les besoins du public** qui sont ceux du chercheur ou de l'amateur éclairé. De fait, l'engouement du public pour l'histoire régionale ou locale n'a cessé de croître, en partie lié à une quête d'identité plus ou moins idéalisée que nos contemporains tentent de reconstituer dans une société perçue comme « globalisée » et en perte de repères.

Ainsi, les acteurs culturels locaux sont confrontés à un double défi : celui d'une part de conserver l'héritage du passé en tentant de définir un corpus thématique qui constitue un support à la recherche historique, celui d'autre part, de porter à la connaissance du grand public des collections organisées et significatives de l'histoire régionale.



Coll. BM de Dinan

DINAN

Bibliothèque
Municipale
de Dinan

DINAN - 22
10 940 habitants

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE DINAN
2 134 m²
11 ETP



Coll. BM de Dinan

RENCONTRE AVEC MONSIEUR LOÏC-RENÉ VILBERT, BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE DE DINAN

« VOUS AVEZ RENDU RÉCEMMENT UN HOMMAGE REMARQUÉ AU PIANISTE ET COMPOSITEUR HENRI KOWALSKI. COMMENT VOUS EST VENUE CETTE IDÉE ?

J'ai créé en 1977, avec des amis, la « Société des Amis du Musée et de la Bibliothèque Municipale de Dinan » pour acquérir tout ce qui est d'intérêt patrimonial. L'un des membres de cette association m'a signalé la présence d'une documentation importante relative à ce compositeur d'origine polonaise chez un libraire parisien. Or, dans un ouvrage de Gabriel-Louis Pringué, j'avais lu une évocation brillante de ce compositeur dont la famille s'était exilée à Dinan après l'échec de l'insurrection de Varsovie (septembre 1831). Après deux mois de tractations avec le libraire, j'ai pu acquérir ces archives (manuscripts, partitions, photographies, lettres) qui sont venues enrichir le fonds patrimonial de la bibliothèque municipale déjà

doté d'environ 100 000 documents comprenant le fonds ancien, le fonds Bretagne, le fonds Auguste Pavie (sur l'Indochine) et notamment des photographies anciennes. Ayant reçu ces documents « en vrac » et n'étant pas musicologue, j'ai pris contact avec Madame Marie-Claire Mussat, professeur émérite de l'Université de Rennes 2 qui s'est passionnée pour le sujet. Après des recherches importantes, elle a publié un livre de 200 pages, destiné à un large public, « Dans le sillage de Chopin : le pianiste Henri Kowalski (1841-1916) » édité par l'association d'édition de la bibliothèque (*Le Pays de Dinan*).

VOUS AVEZ AUSSI ÉDITÉ UN CD DE 22 OEUVRES POUR PIANO ET MÉLODIES DE KOWALSKI ?

Nous avons eu la chance qu'un pianiste de dimension internationale, François Dumont, s'intéresse aux partitions d'Henri Kowalski, ce qui nous a encouragés à mettre en valeur ce pianiste virtuose et compositeur. Par ailleurs, Kowalski était connu en son temps et il a fait découvrir la musique européenne aux Australiens en fondant les « Institutions musicales » à Sydney !

Il nous semblait dès lors indispensable d'enregistrer ces oeuvres et de les diffuser, ce que François Dumont a eu la gentillesse de proposer avec son immense talent, auquel s'est ajouté celui de la soprano Hélien Kearns. Mais il n'a pas été facile de choisir une vingtaine de morceaux parmi les 300 oeuvres que Kowalski avait composées !

VOUS AVEZ MÊME ACHETÉ UN PIANO POUR RENDRE LA MUSIQUE VIVANTE DANS LA MÉDIATHÈQUE !

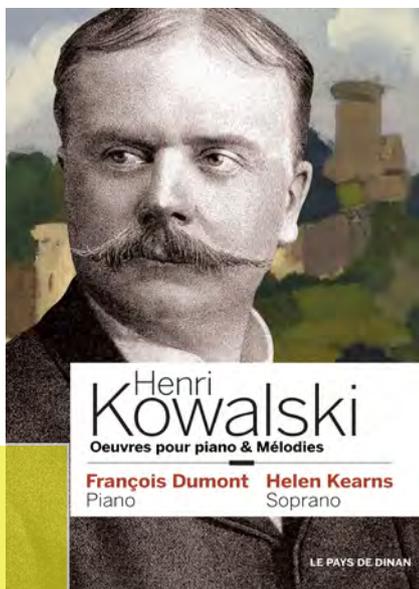
Depuis une dizaine d'années, je souhaitais organiser des récitals à la médiathèque pour valoriser notre espace musique. C'est alors que Jean-Claude Trichet, encore président de la Banque centrale européenne, propose de faire un don à la Bibliothèque municipale en mémoire de son père, le poète Jean Trichet né à Dinan. J'ai proposé l'acquisition d'un beau piano

d'occasion et qui est en parfait état. Et nous avons inauguré ce piano avec François Dumont qui a joué notamment les oeuvres d'Henri Kowalski au cours d'une soirée inoubliable. Depuis, nous organisons des récitals réguliers – les « Passions pianos » - dans tous les styles musicaux (classique, jazz, chanson française, musiques du monde).

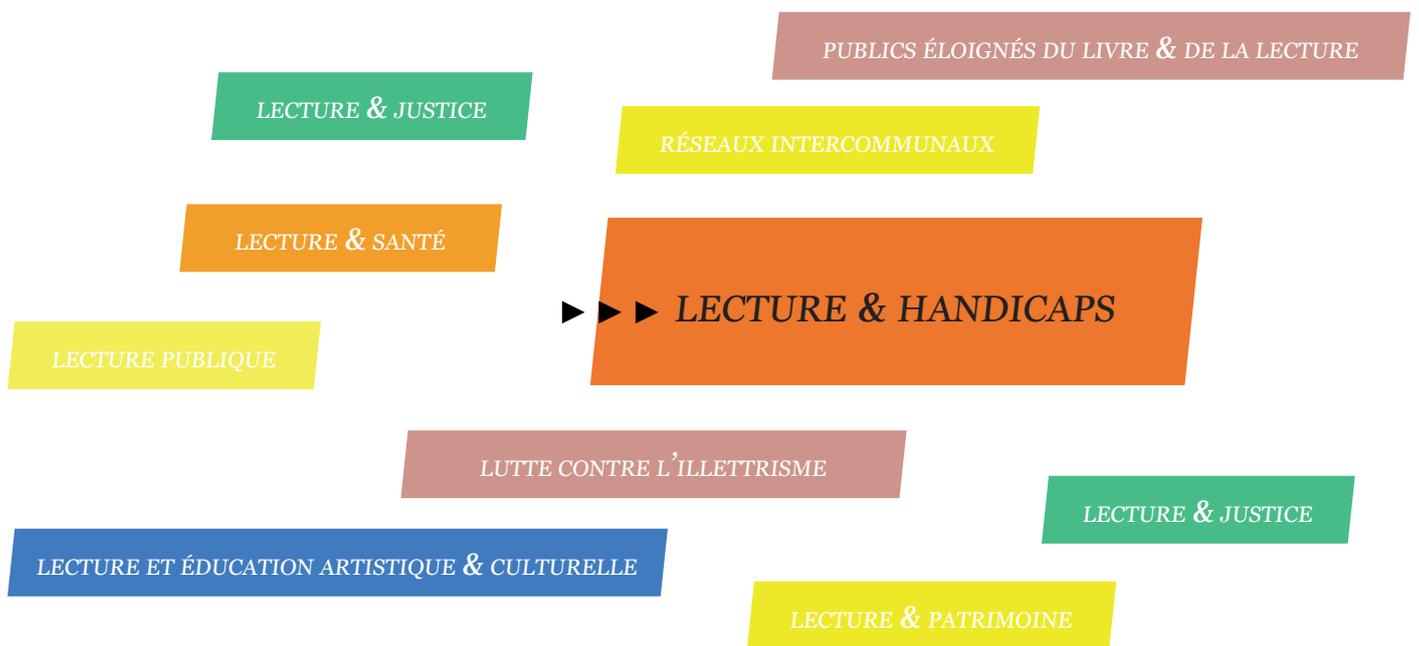
NE RISQUEZ-VOUS PAS DE CONCURRENCER LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL INSTALLÉ À PROXIMITÉ DE LA MÉDIATHÈQUE ?

J'avais bien à l'esprit cette éventuelle difficulté et après avoir rencontré mon collègue directeur du Conservatoire nous avons convenu d'un partenariat ; la bibliothèque est utilisée comme un lieu d'audition

pour les élèves du Conservatoire tandis que certains professeurs qui participent à la programmation de « Passions pianos » apprécient de jouer sur ce beau piano à queue. »



Coll. BM de Dinan





La loi « handicap » du **11 février 2005** a défini la notion de handicap de la façon suivante : « constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans un environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Cette part de la population n'est pas marginale : **18 % de la population française a un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 %**, quelle que soit la nature du handicap (visuel, moteur, cognitif, mental ou psychique) et **atteint 26 % pour un handicap au sens large ayant un fort impact dans la vie quotidienne**.

L'accueil des personnes handicapées en bibliothèque nécessite une réflexion large - l'accès ne se limitant pas au cadre bâti - pour prendre en compte **l'ensemble de la chaîne d'accessibilité**.

Il s'agit d'abord d'accéder à la médiathèque en tenant compte des modes de transport, stationnements, voies d'accès, portes d'entrée et signalétiques adaptés.

L'aménagement de la médiathèque sera ensuite pensé en termes d'acoustique, de signalétique intérieure, d'éclairage, de circulations et de mobilier spécifiques.

L'accueil et l'information des personnes handicapées constituent également un point central qui suppose **une formation des équipes** de bibliothèques et **l'adaptation des outils de communication** aux différentes formes de handicaps sensoriels.

Enfin, le choix de collections spécialisées est un facteur essentiel pour inciter les personnes handicapées à franchir le seuil de la bibliothèque. Il existe des éditeurs spécialisés et la possibilité de réaliser des documents adaptés sous certaines conditions.

Afin de développer l'édition accessible aux personnes empêchées de lire du fait d'un handicap, la loi du **1er août 2006**, relative au droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information (DADVSI) permet en effet aux organismes titulaires d'un agrément ministériel de produire des versions adaptées des œuvres protégées par le droit d'auteur, sans autorisation préalable ni rémunération des titulaires de droit, afin de les mettre à disposition des personnes handicapées.

Crédits Photos : Joan Casanelles
Ville de Saint Jacques de la Lande



Saint-Jacques de la Lande

Bibliothèque Municipale

Lucien Herr

SAINT JACQUES DE LA LANDE - 35
11 700 habitants

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE «LUCIEN HERR»
1 500 m²
8,7 ETP

RENCONTRE AVEC MADAME CHARLOTTE BIHEL

RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

« POURQUOI AVOIR CHOISI DE DÉVELOPPER DES
ACTIONS EN FAVEUR DES PUBLICS EMPÊCHÉS ET
ÉLOIGNÉS DU LIVRE ?

Principalement pour deux raisons. D'une part, « la médiathèque, construite en 2000, est sur un territoire très particulier. La ville de Saint-Jacques-de-la-Lande se compose de trois quartiers, deux historiques et un plus récent dans lequel sont concentrés la majorité des 25% de logements sociaux de la commune. Et le développement de Saint-Jacques se poursuit encore avec l'apparition du secteur de la Courrouze. Ce territoire influence la fréquentation et la mixité des publics de la médiathèque. La petite enfance et les adultes en insertion ou en réinsertion professionnelle sont les publics prioritaires ciblés dans le projet d'établissement validé en Conseil Municipal.

D'autre part, cette volonté est liée à la personne de Françoise Sarnowski (créatrice et responsable de l'association «BiblioPass»), qui a occupé le poste de directrice de la médiathèque jusqu'en 2008. En 2006, une jeune fille malvoyante lui a expliqué qu'elle ne pouvait pas lire la version imprimée du Prix Ado Rennes/Ille-et-Vilaine. L'idée lui est alors venue d'en réaliser une version sonore enregistrée par des bénévoles, ces fameux «prêteurs de voix». Ce projet a continué à se développer à mon arrivée et a été porté par l'équipe jusqu'en 2015. Cette expérience a été très importante pour nous et a mobilisé des moyens financiers conséquents : il a fallu recruter et former des comédiens autour de la transcription sonore, assurer le suivi des enregistrements et la réalisation des pochettes, communiquer sur l'action et diffuser le Prix Ados sonore vers un nombre toujours plus important de lecteurs. C'est en partie pour cette raison que le Conseil Départemental a pris la suite de cette action. Cela permet des développements de ce projet que nous ne sommes pas en mesure de suivre.

QUELLES ACTIONS MENEZ-VOUS EN FAVEUR
DES PUBLICS HANDICAPÉS ?

Nous proposons des cours d'informatique adaptés sur synthèse vocale pour les personnes malvoyantes, animés par un formateur de l'association Ceciweb. Certains viennent apprendre, tandis que d'autres, plus autonomes, viennent simplement accéder aux ressources numériques. Ce qui leur plaît, c'est de connaître le personnel, les lieux, les voix, et de ne pas se sentir trop isolés ; l'espace multimédia est ouvert, ce qui leur permet d'entendre ce qui se passe autour.

L'ÉQUIPE A-T-ELLE ÉTÉ FORMÉE POUR L'ACCUEIL DES
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ?

Oui, toute l'équipe a été formée et est très orientée vers l'accompagnement personnalisé. Nous essayons de ne pas rester figés ; si nous ne nous adaptons pas aux publics présents sur le territoire, ça ne marchera pas. C'est dans cette perspective que nous organisons des actions de médiation. On s'attache à développer des actions cibles pour ces publics épars dans le but qu'ils trouvent leur place au sein de la bibliothèque. Nous veillons aussi à avoir des propositions qui permettent de rassembler tous les publics dans leur diversité. Il faut en effet veiller au regroupement des publics, pour éviter une dispersion et la perte du sens de notre action orientée avant tout en faveur du développement du livre et de la lecture.

QUELLES ACTIONS MENEZ-VOUS EN FAVEUR DES PUBLICS ÉLOIGNÉS DU LIVRE ?

Depuis 2008, et ce jusqu'à récemment, nous proposons des ateliers Français Langue Etrangère (FLE) pour les primo-arrivants, en partenariat avec le centre socio-culturel de la commune et l'association «Langue et Communication» de Rennes. Sur des créneaux spécifiques, les inscrits faisaient des exercices sur des outils informatiques, accompagnés par des animateurs.

En restant sur cette idée d'ouverture, nous avons mis en place les «jeudis à voix haute». Ces rendez-vous lecture sont animés par deux bibliothécaires. Ils permettent de découvrir un texte autrement. Il n'y a pas de thème pré-choisi : l'atelier repose sur les affinités personnelles, et est ouvert à tous.

Nous avons créé des partenariats avec différentes structures jacquolandeses comme le réseau du «JAS» (Jacquolandins de l'Action Solidaire), du Centre Communal d'Action Sociale de la commune, les instituts médico-éducatifs et les établissements et services d'aide par le travail (ESAT). Ainsi, des bénévoles du réseau JAS rendent visite aux bénéficiaires isolés, pour leur apporter des ouvrages et les inciter à participer aux ateliers proposés par la médiathèque. La fréquentation est variable, mais ce qui importe, c'est que cela constitue un fil rouge sur la ville. Par ailleurs, des groupes d'ESAT ou d'IME viennent régulièrement, accompagnés par un éducateur, sur le temps d'ouverture au public.

Nous avons aussi programmé une série d'actions en direction d'enfants dyslexiques, en partenariat avec le Collège Jean Moulin de Saint-Jacques-de-la-Lande et l'établissement public Livre et Lecture en

Bretagne. Sur des créneaux spécifiques, et avec l'aide des bibliothécaires et des documentalistes, ils testent les ressources proposées par les professionnels du livre et échangent sur leurs impressions. Certains ont filmé leurs critiques de livres. Le but n'est pas uniquement de donner son avis sur une lecture, mais aussi de rendre compte des difficultés auxquelles ils ont été confrontés en utilisant telle ou telle ressource. Une soirée de restitution de ces ateliers est prévue, en présence des enfants et de leurs familles, dans le but de valoriser leur travail.

Ces différents ateliers permettent aux publics de se croiser et c'est une bonne chose.

CERTAINES PERSONNES SONT-ELLES REVENUES À LA BIBLIOTHÈQUE EN DEHORS DES ATELIERS ?

C'est évident. Beaucoup de parents sont revenus, accompagnés de leurs enfants. Grâce aux ateliers, ils se sentent plus légitimes d'être présents et s'approprient la médiathèque. Nous avons par exemple développé un fonds d'albums en langue d'origine, ce qui facilite et encourage la venue des personnes d'origine étrangère. »



Crédits Photos : Joan Casanelles
Ville de Saint Jacques de la Lande



CARNAC

Espace Culturel

Terraqué



CARNAC - 56
4 183 habitants

ESPACE CULTUREL TERRAQUE
OUVERTURE : 2010
801 m²

RENCONTRE AVEC MADAME
MARION GIRAULT -
RESPONSABLE DE LA
MÉDIATHÈQUE



Le Label Tourisme et Handicap

Le label Tourisme et Handicap apporte une garantie d'un accueil adapté aux besoins indispensables des personnes en situation de handicap. Il est obligatoirement affiché à l'entrée des bâtiments, et se divise en 4 pictogrammes, chacun correspondant à un type de handicap : auditif, mental, moteur et visuel.

Le label est d'abord une preuve concrète, fiable et objective de l'engagement de la structure labellisée à s'adapter aux handicaps. Il permet aux personnes en situation de handicap de se repérer parmi l'ensemble des structures accueillant du public. C'est aussi, pour les structures labellisées, une reconnaissance de leur engagement. Par le biais du label, elles sont actrices et ambassadrices de l'accueil des publics handicapés.



« VOUS AVEZ LE LABEL TOURISME ET HANDICAP. POUVEZ-VOUS REVENIR SUR LE TRAVAIL FOURNI AU NIVEAU DES PUBLICS DITS « EMPÊCHÉS », DONT L'ABOUTISSEMENT A ÉTÉ L'OBTENTION DU LABEL ?

Le principe fondateur du projet de la médiathèque de Carnac a été l'accueil du public, ce qui a fortement influé sur l'aménagement mobilier, la politique documentaire, les horaires et tarifs... Dans cette logique, et ce dès son ouverture à l'été 2010, la médiathèque de Carnac s'est massivement investie pour rendre ses services et ses collections accessibles à tous. L'idée est que ces aménagements, ces services et collections accessibles, bénéficient avant tout à tous les usagers, actuels et potentiels, du lieu.

Chaque génération y trouve sa place et le personnel d'accueil est sensibilisé au confort de chacun.

La ligne de conduite de cette démarche a été d'adapter les lieux et les services au plus grand nombre, tout en restant à l'échelle d'une moyenne bibliothèque dans une commune qui est plutôt petite (4 204 habitants) la majeure partie de l'année. Sur le territoire communal, il n'y a pas d'institution

ou de résidence dédiée aux personnes en situation de handicap.

Il n'y a donc pas de public spécifiquement identifié comme étant en situation de handicap, mais il faut quand même tenir compte des fortes fluctuations saisonnières (la population peut atteindre 50 000 personnes l'été) qui potentiellement augmentent cette part de public concerné. Sur les recommandations des conseillers régionaux du label Tourisme & Handicap, de nombreux aménagements ont déjà été réalisés à la médiathèque de Carnac pour l'accessibilité des services aux personnes en situation de handicap auditif, mental, moteur et visuel : boucle magnétique, bandes de guidages, signalétique en couleurs, larges espaces de circulation, collections adaptées... .

Le label Tourisme & Handicap a reconnu cet engagement : en 2013 pour les handicaps auditifs et mentaux, en 2014 pour le handicap moteur.

COMMENT LE PERSONNEL A-T-IL ÉTÉ FORMÉ À L'ACCUEIL DE CES PUBLICS ?

Par intérêt personnel et professionnel, l'équipe de l'Espace Culturel Terraqué s'est beaucoup investie dans cette démarche d'accessibilité. Ainsi, les bibliothécaires ont déjà suivi des formations sur les thématiques de l'accessibilité et de l'accès à la culture pour les populations éloignées et en situation de dépendance (accueil des personnes handicapées dans les lieux à

caractère culturel, utilisation d'une boucle magnétique et accueil des personnes malentendantes, accueil du handicap mental à la bibliothèque, lire et raconter pour la personne âgée, la bibliothèque et son rôle social). En 2016-2017, plusieurs nouvelles formations sont prévues (LSF-niveau A1-4, utilisation du matériel Daisy, «Facile à Lire» en bibliothèque).

QUELLES ACTIONS DE MÉDIATION MENEZ-VOUS EN FAVEUR DE CES PUBLICS ?

L'Espace Culturel Terraqué propose une programmation culturelle annuelle depuis 2011. Dans le cadre de cette programmation, certaines animations sont accessibles ou bien permettent de sensibiliser le grand public aux

questions du handicap. Depuis 2012, à chaque événement dans l'auditorium – concert, projection, conférence... - la boucle magnétique est disponible et une affiche en informe le public.»





RENNES

EPCC Livre & Lecture
en Bretagne



Structure régionale de coopération, l'Établissement Public de Coopération Culturelle favorise la coordination entre les différents acteurs de la chaîne du livre et/ou au sein d'une même filière.

L'équipe de Livre et Lecture en Bretagne accompagne et oriente les professionnels dans leurs projets, qu'ils relèvent de la création, reprise ou transmission de librairies ou de maisons d'édition, de la mise en place de salons et festivals du livre, d'actions auprès de publics spécifiques (lecture à l'hôpital / lecture en prison), de conseils aux auteurs, d'aide à la création, de résidences d'auteurs, d'accompagnement aux projets européens...

C'est aussi un observatoire qui répertorie les acteurs du livre et de la lecture en Bretagne, récolte régulièrement des données sur leurs activités et mène une action de veille sur les problématiques du livre et de la lecture aux niveaux local, régional et national.

C'est enfin un outil de coopération entre les acteurs du livre et de la lecture mais aussi entre les collectivités territoriales et l'Etat, afin de mettre en place des politiques concertées en faveur de la filière livre et lecture. L'établissement s'inscrit dans le réseau national des structures régionales pour le livre adhérentes à la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (FILL), et mène des travaux de réflexion communs avec ses homologues régionaux.

Par ailleurs, Livre et lecture en Bretagne intègre concrètement les professionnels dans la construction de ses projets par le biais d'un Comité d'émergence constitué de 21 professionnels représentatifs de la filière livre et lecture qui donnent leur avis sur les orientations et les activités de l'établissement.



RENCONTRE AVEC MADAME CHRISTINE LOQUET - CHARGÉE DE MISSION PROMOTION DE LA LECTURE EN
DIRECTION DES PUBLICS EMPÊCHÉS ET ÉLOIGNÉS DU LIVRE

« DANS L'ENSEMBLE, LES STRUCTURES SONT-ELLES ACCESSIBLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ?

Les questions concernant l'accessibilité ne devraient plus se poser depuis la loi de 2005 sur le handicap. Malgré tout, nous sommes encore confrontés à ce problème, notamment pour les bâtiments antérieurs à la loi. Mais même si les questions d'accessibilité au bâtiment demeurent fondamentales, il ne faut pas non plus oublier l'accessibilité à l'information et à la documentation. Depuis plusieurs années, nous participons à quelques salons du Livre pour sensibiliser les éditeurs à l'importance des documents adaptés – braille, livres lus – et aux ouvrages de sensibilisation sur les diverses formes de handicap. Les mentalités évoluent et plusieurs actions émergent. Lors d'un salon, nous avons par exemple rencontré un animateur qui racontait des histoires multisensorielles à des groupes d'enfants, c'est-à-dire que la même histoire était racontée de manière à ne solliciter qu'un seul sens : dans le noir, en ayant les yeux bandés, ou

en écoutant des bruitages, ou encore seulement avec un parcours de pièces à toucher. Même avec de petits budgets, de belles initiatives comme celle-ci peuvent être mises en place. Ensuite, en termes de diffusion, nous encourageons les éditeurs à promouvoir les documents adaptés. Aujourd'hui, certains proposent des stands spécifiques, appelés les espaces « Lire Autrement ». Toutefois, ces documents adaptés sont presque exclusivement pour les enfants, et non pour les adultes ni pour les adolescents. Les deux points essentiels sur lesquels nous travaillons sont, d'une part, de faire en sorte que les documents adaptés ne soient plus sur un stand à part entière, ce qui peut être intimidant ou stigmatisant, mais intégrés dans l'ensemble des collections et, d'autre part, de favoriser les ouvrages pour adolescents et adultes. L'objectif est que les usagers en situation de handicap, quel que soit leur âge ou leur type de handicap, trouvent des livres adaptés.

Certaines compagnies ou associations accomplissent un travail remarquable, dans des champs artistiques et culturels différents, que ce soit en termes de partenariats, notamment avec des bibliothèques, d'actions culturelles avec des publics spécifiques, ou de temps de sensibilisation. Quand ces trois facteurs sont réunis, cela se révèle à la fois efficace et sympathique, sans pour autant devenir trop technique. À titre d'exemple, la compagnie « Dix Doigts » [une compagnie professionnelle de créations artistiques bilingue langue des signes française et français oral installée à Rennes] avec qui nous travaillons depuis 4 ans, est intéressante. En partenariat avec la bibliothèque des Champs Libres, la compagnie mène des actions de sensibilisation à la culture sourde et à la Langue des Signes française (LSF). Par le biais de contes ou d'histoires signées, la compagnie s'intègre dans différents projets souvent novateurs dans le champ de la culture sourde en Bretagne. Récemment, je suis allée en Côtes d'Armor

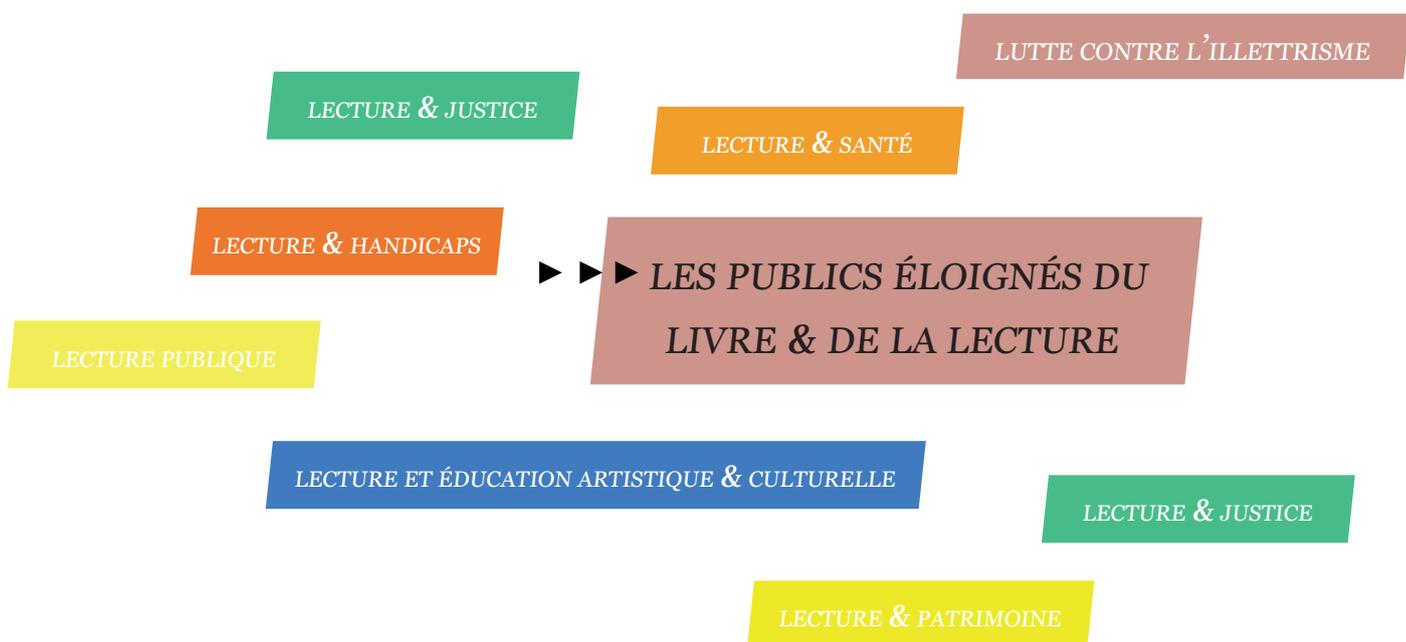
dans un collège où les élèves, après avoir eu un temps de sensibilisation sur la culture sourde, ont écrit des haïkus, en les adaptant ensuite en LSF, qui se prêtent très bien à la poésie. Ce genre de projet porte rapidement ses fruits ; les élèves et le corps enseignant découvrent une langue et une culture grâce à l'association, des partenariats peuvent se créer, aussi bien avec les différentes structures impliquées – les institutions médicales, les bibliothèques – qu'avec les familles ou la communauté sourde. Cette même compagnie travaille aussi sur un projet de représentation théâtrale signée, avec des enfants sourds et entendants. Après les représentations, un livre numérique sera édité. Pour moi, cette chaîne de travail, qui va de la sensibilisation, à une action culturelle, puis à la mise en place d'une trace concrète du travail accompli, est une réussite. Ce sont de très beaux projets, ouverts à tous, porteurs, sans être très onéreux. Par exemple, un beau projet, complet, est réalisable avec 1 000 euros.

QUELS SONT LES PROJETS PHARES POUR L'ANNÉE 2016-2017 ?

À la demande des bibliothèques départementales de prêt (BDP), nous menons actuellement des recherches sur les pictogrammes en bibliothèque, afin d'éviter les jargons qui peuvent intimider, impressionner, et donc exclure certaines personnes. Nous avons ainsi formé deux groupes de travail régionaux : le groupe de travail régional « pictogramme », et le groupe de travail « lecture et dyslexie ». Toutefois, plus le projet avance et plus nous prenons conscience de la difficulté du projet : nous sommes tous des professionnels du livre, et il n'est pas évident de décider ce qui est jargonnant ou pas, ce qui est bien dit, ou pas. Nous ne sommes peut-être pas les mieux placés.

Un des autres projets concerne la création d'ateliers pour les enfants et adolescents dyslexiques. Suite à l'impulsion donnée il y a trois ans par la bibliothèque des Champs Libres, nous avons créé un groupe de réflexion régional, avec des professionnels du livre et des personnes venant d'autres milieux, tels des associations spécialisées dans le suivi des familles ayant des enfants dyslexiques, des orthophonistes, des documentalistes, et des experts qui

interviennent dans des centres spécialisés. De ce groupe est née une expérimentation au Collège de Saint-Jacques de la Lande (35). Il s'agit à la fois d'un projet très simple, et en même temps ambitieux où les élèves dyslexiques viennent à la médiathèque, et testent des ouvrages – des titres récents, en écriture normale, ou sur des supports adaptés comme des livres audio ou numériques. À la fin du trimestre, un film les présentant en train de lire a été monté. Malgré l'apparente simplicité du projet, nous avons été confrontés à plusieurs petites difficultés techniques, mais malgré tout, certains collégiens sont depuis revenus à la bibliothèque emprunter des ouvrages. Pour nous, c'est une réussite. Suite à cette expérience, nous nous sommes rendu compte que plusieurs types de dyslexie existent et que les supports proposés ne correspondent pas forcément aux besoins. Cela nous a incités à envisager la création d'une ressource numérique, peut-être une application mobile, adaptée à la dyslexie, avec des mots-clés, une police spéciale... Nous en sommes encore au tout début du projet, car cela demande plus de moyens, à la fois humains et financiers.»





La démocratisation de la culture est consubstantielle à la création du Ministère de la Culture (1959) qui visait à ce que **chacun ait accès aux grandes œuvres de l'esprit et aux créations artistiques du monde entier**. Confortée par la notion de développement culturel, qui préconise un soutien tant à la diffusion qu'à la création artistique, la démocratisation culturelle, et notamment la diffusion du livre et de la lecture, n'est pas sans rencontrer d'obstacles. Cette politique repère, en effet, trois types de difficultés : les **obstacles physiques** (maladie, vieillesse, prison, handicaps), les **obstacles culturels** (immigration, échec scolaire, illettrisme), les **obstacles institutionnels** (rareté des équipements dans les campagnes, les quartiers sensibles).

Malgré le formidable développement du réseau de lecture publique, force est de constater que le nombre d'inscrits en bibliothèque s'est érodé depuis plusieurs années. On note surtout une **baisse sensible de la lecture de livres** alors que paradoxalement on lit de plus en plus d'informations brèves et séquentielles sur des supports numériques. Les enquêtes sur les pratiques culturelles des Français font état d'une baisse du nombre de gros lecteurs (plus de 20 livres lus par an) : si « la France lit plus, les Français lisent moins » (François de Singly). La lecture des livres est plus particulièrement concurrencée sur plusieurs fronts : d'abord la télévision et les magazines et aujourd'hui la consultation d'Internet et des jeux vidéos.

La baisse de la lecture de livres concerne aujourd'hui toutes les catégories sociales : même les filles qui lisaient beaucoup sont devenues de moins grandes lectrices. Avec la prédominance des formations scientifiques, on peut en effet réussir à l'école sans être un gros lecteur et, inversement, on peut être un gros lecteur sans nécessairement réussir à l'école...**La « banalisation » du livre imprimé va d'autant se poursuivre que la révolution numérique diffuse des textes sur des supports facilement maniables, interactifs et mobiles.**

Nous assistons aujourd'hui à des bouleversements cognitifs considérables : alors que le mode de pensée favorisé par la culture du livre est linéaire et repose sur des hypothèses de recherche, la culture des écrans est beaucoup plus spatiale et concentrée sur la résolution d'un problème immédiat et ponctuel. Il ne s'agit pas d'opposer ces deux formes de structuration de la pensée mais d'affirmer qu'elles sont **complémentaires et indissociables** pour s'informer et améliorer sa culture générale.

L'évolution récente des médiathèques incite à l'optimisme à cet égard : **en proposant des ressources et des services diversifiés et en favorisant les pratiques collaboratives**, elles voient leur fréquentation et aussi souvent leur nombre d'inscrits augmenter. Il importe donc que **le livre soit présent dans des lieux de proximité** (bibliothèques, librairies) et que l'accès à la lecture soit facilité par des actions de médiation auprès de publics qui ont perdu la faculté ou le goût de lire.



LANDERNEAU

Bibliothèque
Municipale
Per Jakez Hélias



Le volet lecture du Pacte d'Avenir pour la Bretagne

Pour aider la Bretagne à résoudre ses difficultés économiques et sociales et pour améliorer sa compétitivité économique et territoriale, il a été proposé un Pacte d'avenir, préparé et négocié par le préfet de région et le Président du Conseil Régional dans le cadre d'une large concertation en association avec les autres collectivités.

Dans le cadre des mesures d'urgence, le pacte d'avenir comporte un axe culturel, dont un volet lecture pour mener des actions en faveur des publics en difficulté avec l'écrit et éloignés du livre. L'établissement public de coopération culturelle Livre et lecture en Bretagne a été choisi comme opérateur pour coordonner les actions portées par des bibliothèques municipales d'une zone géographique définie comme prioritaire.

Deux types d'actions ont été mis en place :

- une résidence d'auteur qui cherche à favoriser, chez ceux qui sont éloignés du livre, une démarche de réappropriation de l'écrit grâce à la découverte et à la désacralisation du processus de création littéraire.
- la création d'espaces « Facile à Lire » déployés dans les bibliothèques ou des commerces de proximité. Présentés de manière attractive, ces ouvrages regroupent des romans et des documentaires caractérisés par leurs textes courts, illustrés, au vocabulaire simple, et liés aux préoccupations des populations concernées.

RENCONTRE AVEC MADAME CHRISTINE LOQUET - CHARGÉE DE MISSION PROMOTION DE LA LECTURE EN DIRECTION
DES PUBLICS EMPÊCHÉS ET ÉLOIGNÉS DU LIVRE

« POUVEZ-VOUS REVENIR SUR LA GENÈSE DU PROCESSUS DE CRÉATION DES ESPACES « FACILE À LIRE » ? »

Le projet a débuté grâce à l'impulsion donnée par Françoise Sarnowski, qui tenait elle-même l'idée de l'Europe du Nord et de Belgique. Il s'inscrit dans la lignée des projets « Hors les Murs » [une équipe de médiateurs vient de plusieurs bibliothèques et aménage une terrasse provisoire sur un site particulier de façon à être visible, puis, une fois les visiteurs installés, commence des lectures à voix haute], ou des bibliothèques de rue. Toutefois, les espaces « Facile à Lire » ont la particularité d'être peut-être plus implantés dans les territoires ruraux, et touchent davantage des personnes en situation d'illettrisme, ou en grande difficulté. Afin que ces personnes franchissent les portes des bibliothèques, nous mettons l'accent sur l'importance des partenariats, qui sont les médiateurs indispensables de ce projet. Sans eux, les espaces ne

seraient jamais utilisés. Après quelques mois de réflexion, nous avons proposé une liste de titres, avec une sorte de cahier des charges de ce qu'est, pour nous, une « lecture facile ». Nous ne pouvions pas nous contenter d'un concept évanescent, nous voulions du concret, que les bibliothèques comprennent que ce n'était pas un simple choix subjectif. Cela fait maintenant trois ans et demi que nous le mettons en place. Ce projet sous-entend beaucoup de travail, beaucoup de réunions. Si de nombreuses bibliothèques se lancent aujourd'hui dans cette démarche, il reste encore des structures et des équipes à convaincre du bien-fondé de ces initiatives, et qui parfois, ne se sentent pas directement concernées par les publics éloignés du livre et de la lecture. La sensibilisation aux problèmes de lecture est une entreprise de longue haleine.»

LANDERNEAU - 29
15 443 habitants

BIBLIOTHÈQUE PER JAKEZ HÉLIAS
1 152 m²
6 ETP



RENCONTRE AVEC MADAME HÉLÈNE FOUÉRÉ - RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

« POUVEZ-VOUS REVENIR SUR LA GENÈSE DU PROJET ? »

La résidence d'auteur de Frédérique Niobey à Landerneau s'est inscrite dans le cadre des mesures d'urgence du Pacte d'avenir, dont l'objectif était de mettre en place des projets de lutte contre l'illettrisme sur le territoire du Nord Finistère.

Frédérique Niobey avait pour ambition de créer un projet d'écriture autour des territoires et des voix. Ce qui m'a intéressée c'était surtout sa volonté de connaître les lieux et les personnes pour les amener, par la simplicité de l'échange, à être elles-mêmes actrices d'un projet culturel.

POURQUOI AVOIR CHOISI DE PARTICIPER À CE PROGRAMME ?

Ce programme nous a été proposé par la DRAC et Livre et Lecture en Bretagne. Nous ne nous sommes jamais imaginés le refuser, dans la mesure où il s'agissait de travailler à plusieurs, en synergie, sur un projet commun, donnant du sens au travail quotidien de la médiathèque : à savoir faciliter l'accès à la culture et à la lecture pour tous,

ce qui est loin d'être évident. Pour certains, la médiathèque reste un lieu qui fait peur, qui impressionne. Ce projet a donc été l'occasion de remettre en question toutes nos pratiques professionnelles et de donner du sens à nos actions.

LORS DE CETTE RÉSIDENCE, L'AUTEURE A ORGANISÉ DES ATELIERS À LA MÉDIATHÈQUE. POUVEZ-VOUS PRÉCISER EN QUOI CONSISTAIENT CES ATELIERS ?

Ces ateliers étaient variés. Les premiers ont essentiellement consisté en une collecte des paroles des participants sur des lieux qui leur étaient chers. Puis la deuxième semaine, les textes écrits et retravaillés avec

les participants ont été enregistrés. Enfin lors du dernier atelier, Frédérique Niobey leur a proposé de nombreux textes et les a incités à écrire en dépassant leurs appréhensions.

QUELLES SONT LES ACTIONS CONCRÈTES QUE VOUS AVEZ MENÉES EN LIEN AVEC LA MAISON POUR TOUS ?

Les espaces « Facile à lire » sont un des seuls moyens de toucher des publics éloignés de la lecture. Nous travaillons sur un projet annuel avec la Maison pour Tous et l'IBEP (centre de formation breton). De plus, la Maison pour Tous a réalisé en 2014 un kiosque en carton « Facile à Lire » qui se trouve dans leur hall d'accueil. Tous les 2

mois environ, des usagers de la maison des familles issus de la Maison pour Tous viennent avec leur animatrice, à la médiathèque, pour renouveler leurs choix de livres et font donc un mélange entre livres faciles à lire et livres pour enfants.»

PUBLICS ÉLOIGNÉS DU LIVRE & DE LA LECTURE

LECTURE & JUSTICE

LECTURE & SANTÉ

LECTURE PUBLIQUE

▶ ▶ ▶ LECTURE & SANTÉ

LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

LECTURE & JUSTICE

LECTURE ET ÉDUCATION ARTISTIQUE & CULTURELLE

LECTURE & PATRIMOINE



LA LECTURE À L'HÔPITAL, UNE POLITIQUE PARTENARIALE CULTURE/SANTÉ

Le terme « hôpital » désigne ici l'ensemble des établissements de santé et médico-sociaux. 1 habitant sur 5 y séjourne chaque année et 1 million de professionnels y travaillent. Les durées moyennes de séjour varient d'une semaine dans les services actifs à un mois dans les services de soins de suite et de psychiatrie ou à un an et demi ou plus dans les centres de long séjour hospitalier.

Les établissements publics représentent 2/3 de l'activité hospitalière, les établissements privés à but non lucratif (21 % de l'activité) et les établissements privés à but lucratif (13 % de l'activité).

La convention nationale du 04 mai 1999 culture/santé a défini une politique commune de développement de la culture à l'hôpital et a été suivie de plusieurs protocoles nationaux successifs déclinés en conventions entre services déconcentrés de l'État en région (Direction Régionale des Affaires Culturelles et Agence Régionale de Santé).

Le principe de ce partenariat culture/santé repose sur 3 axes :

- ▶ favoriser la présence de responsables culturels dans les établissements de santé ;
- ▶ développer des jumelages entre les établissements culturels et les hôpitaux ;
- ▶ structurer et améliorer l'implantation de bibliothèques dans les établissements de santé pour faciliter l'accès à la lecture des personnes hospitalisées.

Le paysage de la lecture à l'hôpital est aujourd'hui contrasté. Il existe encore peu de bibliothèques d'hôpitaux gérées par des salariés et les collections restent encore largement insuffisantes et peu renouvelées. L'offre documentaire comporte peu de supports diversifiés et l'introduction des technologies d'information et de communication reste encore très embryonnaire. Néanmoins le protocole culture/santé a permis de mettre en place des partenariats entre les bibliothèques publiques et les établissements de santé avec la constitution de dépôts de livres, la mise à disposition de bibliothécaires et des actions de valorisation du livre et de la lecture. En Bretagne, les initiatives menées par certains départements tendent à renouveler l'offre documentaire (ex. l'action « des tablettes dans les EHPAD » de la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine), à sensibiliser les usagers au livre et à la lecture (ex. mise en place d'« espaces Faciles à Lire » par l'EPCC Livre et lecture avec le soutien de la DRAC) ou à développer l'action culturelle (ex. les ateliers d'écriture comme à la clinique Val Josselin dans le cadre du protocole régional culture santé).



Yffiniac

Bibliothèque Municipale
d'Yffiniac
&
Clinique du Val Josselin



La Clinique du Val Josselin est située à Yffiniac près de Saint-Brieuc. Elle est spécialisée en psychiatrie adulte et accueille depuis près de 50 ans des patients du département des Côtes d'Armor mais aussi de toute la région.

La résidence d'auteur s'établit dans le cadre d'un projet d'action artistique et culturelle, conçu à trois partenaires, pour et avec la Clinique du Val Josselin à Yffiniac. Ces trois partenaires sont La Passerelle, Scène Nationale de Saint-Brieuc, la médiathèque d'Yffiniac, et La Citrouille, Scène de Musiques Actuelles (SMAC). L'objectif de ce projet, intitulé «Les Echappées», est de permettre à un public hospitalisé de favoriser le mieux-être par un projet artistique et culturel. Il s'articule autour de trois pratiques artistiques : l'écriture, la musique et la danse.

« POUVEZ-VOUS REVENIR SUR LA GENÈSE DU PROJET ? POURQUOI AVOIR CHOISI DE PARTICIPER ?

Depuis de nombreuses années la clinique du Val Josselin développe sa politique culturelle : les projets culture et santé s'intègrent dans les projets d'établissement et de soins de la structure. Nous travaillons en association avec les structures culturelles de l'agglomération Briochine [(la bibliothèque d'Yffiniac, la Passerelle (Scène Nationale de Saint-Brieuc), et la Citrouille (Scènes de Musiques Actuelles)] – partenariat qui se traduit par des ateliers, des rencontres, dans l'établissement, mais aussi dans la cité en se rendant dans ces structures culturelles.

Nos projets culture et santé visent à développer et à permettre aux patients de découvrir l'art et la culture dans l'établissement mais aussi à l'extérieur, à leur redonner du plaisir et l'envie de créer, à favoriser les liens entre la clinique, le patient et l'extérieur (famille, amis, populations locales...), vers une re-socialisation, un apprentissage de la vie, au travers d'une nouvelle perspective de soins, et à permettre d'avoir un regard différent sur la psychiatrie, en donnant une image plus positive.

Cette année nous avons souhaité mettre en place un projet culturel transversal, en associant tous les intervenants et ainsi créer un spectacle unique, dont la thématique est « Les Echappées ». Les objectifs communs à tous les ateliers sont de découvrir les arts, rechercher du plaisir dans la pratique, s'ouvrir aux pratiques artistiques, et restituer un travail pluridisciplinaire.

Nous avons souhaité associer à notre projet le Fonds Régional d'Art Contemporain de Bretagne (FRAC), afin de puiser dans leurs ressources des œuvres en rapport avec la thématique de notre projet.

LORS DE LA RÉSIDENCE, DES ATELIERS ONT ÉTÉ MIS EN PLACE AU SEIN DE LA CLINIQUE. POUVEZ-VOUS PRÉCISER EN QUOI ILS CONSISTENT ?

Ces ateliers ont été pensés communément pour une cohésion d'ensemble.

Dans un premier temps, il y a eu l'atelier d'écriture avec Laurence Vilaine. Ces ateliers ont réuni des patients d'hospitalisation de jour et d'hospitalisation complète. Certaines séances ont eu lieu à la médiathèque d'Yffiniac. L'écriture de textes s'est faite suite à des échanges sur la thématique des échappées, enrichis de lectures de textes souvent, d'« écriture » tout haut – avant de passer au papier. Au fil des ateliers, les participants se sont autorisés à dire, à écrire et à livrer des ressentis et sensations qu'ils ne soupçonnaient peut-être pas. La confiance au sein du groupe s'est installée et a permis de rapidement libérer la parole. Ce travail a abouti à un recueil de textes courts qui ont servi de support à l'atelier musique, qui a eu lieu plus tard.

Dans un second temps, nous avons proposé des ateliers musique, à la clinique du Val Josselin et à la Citrouille. Les séances ont débuté par un échange sur les textes écrits lors des ateliers d'écriture, à sélectionner, à imaginer un « scénario musical » etc. Ce travail n'a pas été simple étant donné la richesse et le nombre de textes. Ensuite il y a eu du travail d'échauffement vocal, de percussions, d'improvisation, dans l'idée de se familiariser avec les « outils » musicaux.

La troisième étape a été la création musicale, qui a abouti à des enregistrements audio et à la création d'un CD de musique. Ces musiques et chansons ont été utilisées ensuite lors de l'atelier danse qui a eu lieu en dernier.

L'atelier chorégraphique s'est développé en lien avec l'atelier écriture et musique, avec des séances

à la Clinique et à la Passerelle, pour des patients en hospitalisation complète et au centre de jour de la clinique. Les séances ont permis de travailler l'éveil corporel (écoute de la respiration, conscience de son enveloppe corporelle, tonus musculaire, découverte des musiques et textes des ateliers précédents), la danse libre (déplacements simples avec variation d'orientations, de directions, de vitesses, avec une complexification progressive), et une composition collective construite au fur et à mesure des expériences vécues. Cette danse collective a abouti à deux restitutions (mardi 26 et vendredi 29 avril 2016) d'une dizaine de minutes dans le parc de la Clinique par une dizaine de patients devant plus de 100 personnes.

Parallèlement, un atelier photos, prises lors des différents ateliers, a été créé avec des patients de la Clinique. Les photos étaient associées à des textes issus de l'atelier d'écriture. Nous les avons imprimées sur de grandes bâches et exposées dans le parc de la Clinique pour qu'elles soient visibles par tous.

QUELLES ONT ÉTÉ LES ACTIONS DE MÉDIATION AUTOUR DE CE PROJET ?

Nous avons programmé deux restitutions en public, sous forme d'un spectacle de danses contemporaines chorégraphiées, interprétées sur les musiques et les chansons issues de l'atelier musique, elles-mêmes créées à partir des textes issus de l'atelier d'écriture. Afin de conserver une trace de tous ces ateliers, nous avons édité un CD musique, un livret de textes et photos fait par la clinique, en association avec la médiathèque, une exposition photos, un documentaire sur l'ensemble du projet (qui est en cours de montage), et une exposition d'œuvres au FRAC Bretagne, visible par tous dans la Clinique.



LES PARTENARIATS CRÉÉS POUR LE PROJET SE SONT-ILS MAINTENUS ? CETTE EXPÉRIENCE A-T-ELLE PERMIS D'EN CRÉER DE NOUVEAUX SUR LE TERRITOIRE ?

Cela fait plusieurs années qu'un partenariat culturel existe et perdure entre la Passerelle, la Citrouille et la clinique du Val Josselin. Une présentation de la saison et des spectacles ou concerts est faite, par chaque partenaire culturel, au sein de la clinique.

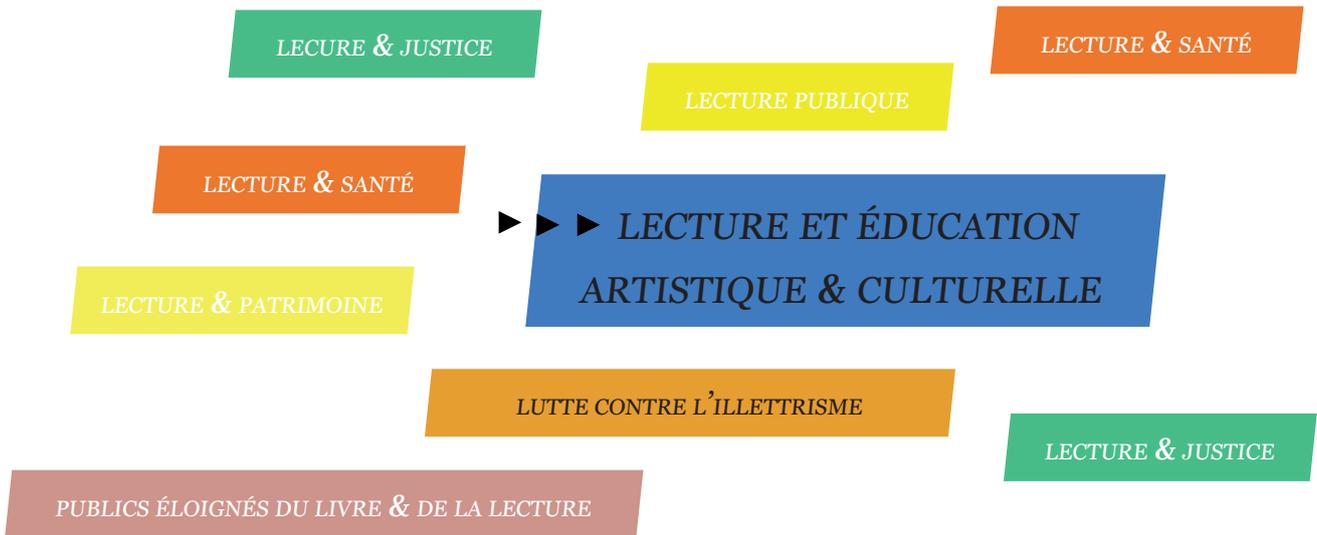
La Passerelle et la Citrouille proposent tout au long de la saison aux patients de la clinique et au personnel soignant d'assister à des répétitions et des ateliers, aux concerts-sandwichs, et à l'ensemble des spectacles, de visiter le Petit Théâtre à l'Italienne et le lieu de la Passerelle, les studios d'enregistrement de la Citrouille, et d'amener progressivement les patients à une certaine autonomie en facilitant l'accès aux spectacles de la saison.

La médiathèque d'Yffiniac est également depuis quelques années associée à la clinique. Ce partenariat permet aux patients d'aller à la bibliothèque pour prendre des livres, pour découvrir des auteurs, d'assister à des expositions, de participer à des ateliers dans la médiathèque.

Cette expérience a permis à la clinique de créer de nouveaux liens culturels sur l'agglomération Briochine en associant à notre projet « Des Echappées » la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) du Plateau. Depuis cette année, la clinique s'est associée au FRAC Bretagne. Ce qui a permis à des patients d'aller visiter le FRAC et d'y choisir des œuvres en rapport avec la thématique du projet (« les Echappées ») qui ont été exposées à la clinique du Val Josselin. Un vernissage en présence d'une personne du FRAC a eu lieu après la représentation du spectacle chorégraphié.»

voir aussi :

▶ ▶ ▶ La vidéo «Les Echappées», sur le site de la DRAC





L'éducation artistique et culturelle est une priorité du Ministère de la Culture et de la Communication. Sa mise en œuvre s'inscrit dans un Plan national porté par le gouvernement. Celui-ci vise à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle sur tous les territoires et notamment sur les territoires ruraux pour répondre aux objectifs de démocratisation culturelle et d'équité territoriale.

Le «Parcours d'éducation artistique et culturelle» est une nouvelle approche de son développement. Elle précise que l'éducation artistique et culturelle doit permettre à chaque jeune, par l'expérience des pratiques artistiques, par la rencontre avec les oeuvres, et les artistes, de fonder une culture artistique personnelle, de s'initier aux différents langages de l'art et de développer ses moyens d'expression.

L'éducation artistique et culturelle participe également aux politiques de citoyenneté. Elle peut contribuer de deux manières à relever le défi de la République :

- ▶ en tant qu'éducation à la culture, elle enseigne la «culture commune» et donne les repères et connaissances indispensables pour se situer avec les autres dans une communauté de destin ;
- ▶ en tant qu'éducation à l'art, elle apprend que le rôle et le travail de l'artiste rejoint l'idéal du citoyen autour de l'apprentissage et la mise en acte du jugement libre, du regard critique, de la force créatrice que revêt la capacité à interroger le «donné», les préjugés et les idées reçues.

En Bretagne, le développement de l'éducation artistique et culturelle fait l'objet d'une stratégie territoriale concertée avec les collectivités territoriales. Le déploiement de cette politique partagée se réalise grâce à une relation privilégiée avec les structures culturelles du champ de la création et du patrimoine et plus récemment des médias.

Les bibliothèques et les médiathèques sont de celles là. En Bretagne, leur maillage territorial est tel qu'elles peuvent offrir la possibilité de nombreuses rencontres entre les auteurs, les livres et les jeunes y compris en milieu rural.

Depuis quelques années, des projets ambitieux d'éducation artistique et culturelle dans le domaine de l'écriture et de la lecture se construisent en partenariat entre des structures culturelles spécialisées et des écoles et établissements scolaires qui appartiennent au même territoire. Nous pouvons par exemple citer :

- le projet entre l'école de l'Île à Rennes, la médiathèque municipale du quartier et la Maison du théâtre amateur-ADEC ayant permis la résidence d'une auteure dramatique, Sabine Révillet dans l'école pour un travail approfondi avec deux classes d'enfants allophones ;
- le projet entre le collège Henri Wallon de Lanester et la ligue de l'enseignement du Morbihan autour de la venue dans le collège de deux auteurs, Alex Cousseau et Valie Le Gall.



BRETAGNE ROMANTIQUE

Communauté de
Communes de la
Bretagne Romantique

« La communauté de communes de la Bretagne Romantique a souhaité engager une politique de développement de l'éducation artistique et culturelle répondant à plusieurs enjeux :

- la collaboration entre les acteurs culturels ;
- l'élargissement des publics ;
- l'association de formes d'expression et de création variées ;
- la mobilisation en faveur des jeunes ;
- la cohésion et l'attractivité du territoire.

Un Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturel (CLEAC) a été signé par l'Etat -Culture, Education -, la direction diocésaine de l'enseignement catholique et la Bretagne Romantique. Il vise à :

- mettre en œuvre une politique territoriale d'éducation artistique et culturelle permettant aux enfants et jeunes du territoire d'avoir accès à l'art et à la culture ;
- inscrire l'éducation artistique et culturelle comme une composante à part entière du projet culturel de territoire ;
- faciliter cette politique par une démarche concertée entre les différents acteurs publics ;
- contribuer à l'aménagement culturel du territoire par la mise en réseau des structures culturelles locales.

Le domaine artistique choisi est celui de l'écriture et de la lecture.

Le contrat engage les partenaires à soutenir une résidence d'auteur chaque année pendant 3 ans dans une école du territoire en lien avec un des collèges du secteur.

La résidence d'auteur en milieu scolaire s'articule avec le projet communautaire de mise en réseau des bibliothèques et médiathèques communales.

Les quatorze équipements du territoire représentent en effet le premier lieu d'accès à la culture dans les communes : leur mise en réseau constitue à ce titre un objectif prioritaire dans le développement de la vie culturelle en Bretagne romantique.

L'association «La Maison de la poésie» a été choisie au regard de son expérience reconnue pour porter ces

résidences en partenariat étroit avec le réseau de lecture publique, les écoles et collèges et d'autres partenaires culturels du territoire.

Pour l'année scolaire 2015-2016, la Bretagne romantique a accueilli Joël Bastard, auteur et poète, sur son territoire. Ce séjour de 7 semaines a permis à l'auteur résident de construire un travail personnel de création et de mener un ensemble d'actions en direction de différents publics autour d'une thématique définie.

Pour cela un espace de création a été mis à sa disposition au sein de la bibliothèque de Saint-Pierre-de-Plesguen, où il a pu venir travailler et échanger avec les habitants qui sont venus à sa rencontre.

Cette première « édition » a abordé la lecture et l'écriture avec pour thème « écrire en voyant, écrire sans voir ». Elle s'est adressée aux élèves de CM2 de l'école publique Fanny Dufeil à Saint-Pierre-de-Plesguen ainsi qu'à une classe de 6ème du collège Chateaubriand à Combourg.

Le projet pédagogique a permis aux élèves de découvrir la démarche artistique de création, d'expérimenter la démarche de l'auteur, de rencontrer au plus près un auteur et son univers et de découvrir les écritures contemporaines.

Le projet a rayonné également sur le territoire et contribué à son développement artistique et culturel, grâce à :

- des ateliers d'écriture, ouverts à tous dans plusieurs bibliothèques proches géographiquement de l'école accueillant la résidence : Saint-Pierre-de-Plesguen, Meillac et Lanhélin;
- une formation proposée à l'ensemble des enseignants des écoles des communes de la Bretagne romantique ;
- une formation proposée à l'ensemble des bibliothécaires du département d'Ille-et-Vilaine ;
- l'implication d'autres acteurs culturels du territoire.

Pendant sept semaines le poète Joël Bastard est intervenu le mardi et le jeudi dans la classe de Morgane Chantrel pour des ateliers d'écriture « de terrain » en CM2. Munis de carnets, les élèves se sont embarqués avec lui sur les chemins de la commune, de l'étang à la cour de l'école, avec pour consigne de produire des mots qui viennent vraiment d'eux. Le travail de relecture, réécriture, mise en bouche et mise en voix se poursuivait dans la classe. Des élèves de sixième du collège de Combourg (professeur Sophie Perrocheau) ont également écrit avec J. Bastard et les deux classes se sont rencontrées pour des ateliers en binômes et des mises en voix communes. Les élèves de Morgane Chantrel ont écrit et illustré un recueil de textes

accessible en ligne.

La présence du poète dans l'école a permis des contacts avec d'autres classes, inspiré un atelier d'écriture chorégraphique sur le thème de la rencontre et de l'écriture aux CM1 CM2 d'Emilie Le Poche et une création musicale avec les enfants du cycle 2 de Sophie Troubadour.

La restitution sur scène dans la salle des fêtes de Saint-Pierre de Plesguen a constitué une découverte pour de nombreux parents : la force émotionnelle des mots et l'implication de leurs enfants en-dehors du cadre normatif habituel de l'école les ont enthousiasmés. La salle comble pour la soirée poésie du lendemain, consacrée à un récital de Joël Bastard, en témoignait.

Poèmes d'enfants

«Un carnet

Je cherche mon crayon car le poème je l'ai déjà
D'un coup, le crayon saute sur la table et enlève son
bouchon

Je me suis dit tout de suite :

« Super, il est là, il va pouvoir écrire »

Il vient vers moi et commence à m'écrire dessus.»

Lison

«Avec toi tout le monde est heureux.

Tu nous aides, tout le monde veut écrire.

On est dans notre monde imaginaire.

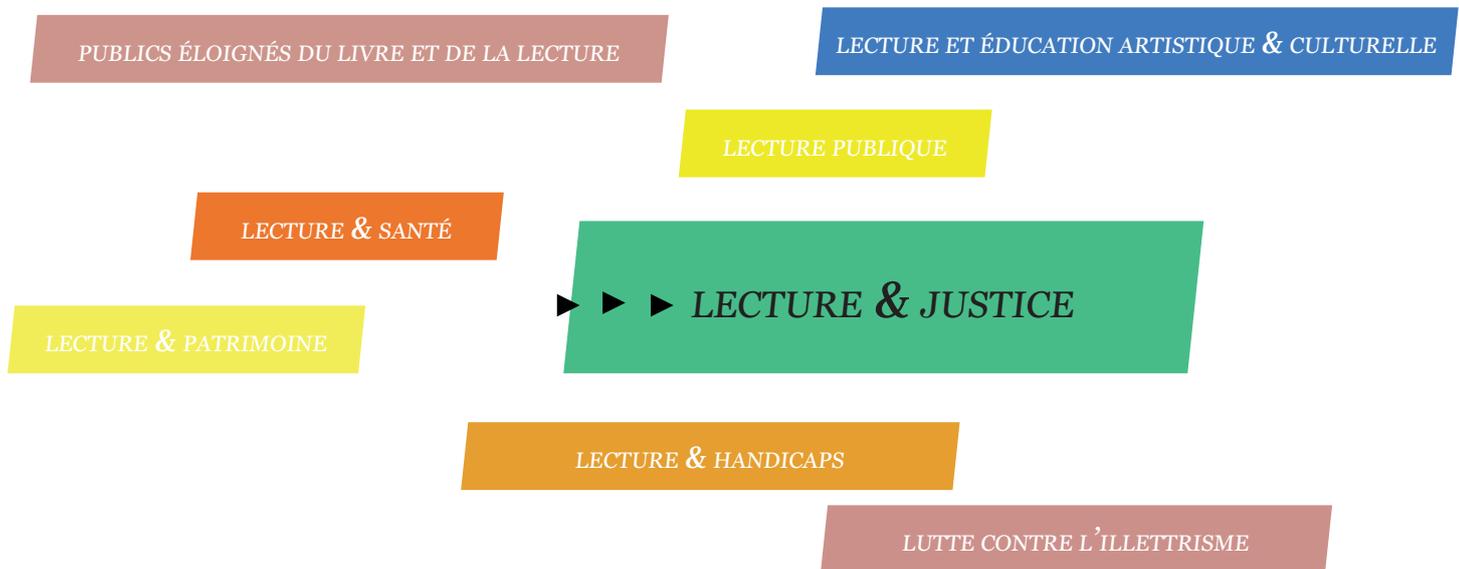
Et même si tu es parti, tu m'inspires toujours

Tu es une étoile qui va toujours briller.»

Alann

Voir aussi :

▶▶▶ le film réalisé par l'association
Artefact sur cette résidence, sur
le site de la Drac Bretagne (Édu-
cation artistique et culturelle)

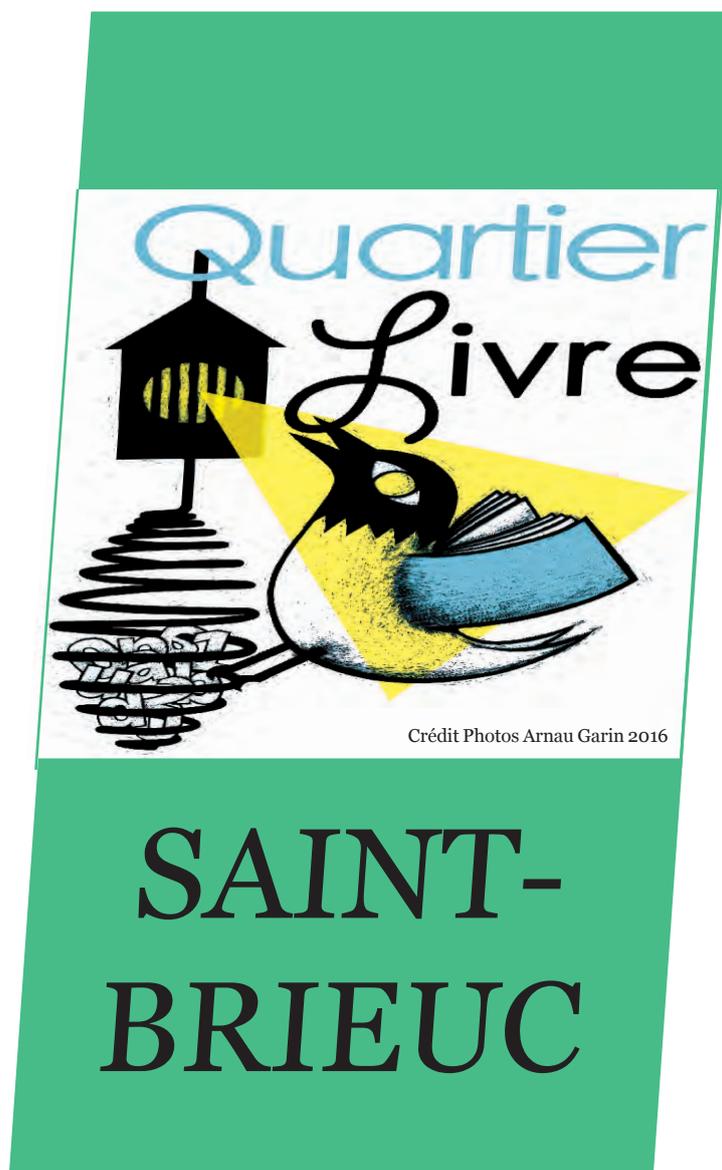




La Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 stipule dans son article 27 que « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent ». L'accès à la culture est un droit fondamental et un vecteur d'insertion. Le ministère de la culture et de la communication et le ministère de la justice ont signé un premier protocole d'accord le 25 janvier 1986 stipulant quatre principes de fonctionnement : des partenariats avec des structures culturelles locales, le recours à des professionnels de l'art et de la culture, la mise en place d'une programmation annuelle de qualité, l'évaluation des actions réalisées. Un troisième protocole a été signé en 2009 dans le prolongement des deux précédents en insistant sur la sensibilisation des collectivités.

Cette politique interministérielle se décline en Bretagne par un protocole régional de coopération entre la direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Rennes, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Bretagne et la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ).

Ainsi, la DRAC, la DISP et la DIRPJJ s'engagent à conjuguer leurs efforts en faveur du développement culturel en milieu pénitentiaire, à destination des personnes sous main de justice et en s'appuyant sur un parcours de formation à destination des professionnels de la justice et de la culture. La mise en oeuvre de cette politique régionale de développement culturel vise notamment le développement d'une programmation culturelle de qualité en lien avec les institutions et les acteurs culturels de la région. Prenant en compte la diversité des champs artistiques et toutes les dimensions de la culture, la programmation veille également à équilibrer les actions de diffusion et les pratiques culturelles.



Bibliothèque
Municipale
André Malraux
&
Maison d'Arrêt de
Saint-Brieuc



LES RÉSIDENCES D'AUTEURS

En France, les résidences d'auteurs ont été instituées en 1981, lors de la création de la bourse d'écrivain-résident du Centre National du Livre (CNL). Il s'agit d'un dispositif offrant un espace de travail propice à la création, d'une durée limitée, et contient un projet de création artistique propre à l'artiste, ainsi qu'un projet d'interventions publiques émanant de la structure d'accueil. Ainsi, l'oeuvre trouve son prolongement dans des actions de médiation et d'animation, et devient vivante aux yeux du public. La multiplication des résidences d'auteurs, et la diversité des projets, ont permis de donner une meilleure visibilité aux auteurs, de démythifier leur statut, et de partager leur métier avec un public de proximité. Aussi, de plus en plus de structures (librairies, bibliothèques, collectivités, associations, ...) sollicitent la présence des auteurs pour différents types d'interventions. Pourtant, de nombreuses questions demeurent. Les structures organisatrices ont parfois pour seules références quelques expériences lointaines, le personnel chargé de l'organisation n'est pas souvent formé, les auteurs engagés manquent parfois d'accompagnement et ne savent pas vraiment à quoi ils s'engagent. Il est donc important de déterminer précisément ce que l'on entend par résidences, et d'en définir les modalités.



Laurence Vilaine © Gaël Le Ny, Pages de Bretagne n°41, juin 2016.

Pour en savoir plus, consultez la brochure «Comment accueillir un auteur ? De la dédicace à la résidence», rédigée par l'EPCC Livre et Lecture.

RENCONTRE AVEC MADAME LAURENCE VILAINE, AUTEURE EN RÉSIDENCE À LA MAISON D'ARRÊT DE SAINT-BRIEUC

« POUVEZ-VOUS PRÉSENTER LES ATELIERS QUE VOUS AVEZ MENÉS AVEC LES DÉTENUS DE LA MAISON D'ARRÊT ? »

J'anime des ateliers d'écriture de deux heures avec les détenus, deux fois à trois fois par semaine pendant six semaines. À chaque fois, je leur propose un temps d'écriture, tout seul ou à plusieurs, puis un temps de partage, c'est-à-dire une lecture à voix haute de ce qu'ils ont écrit. J'essaie de toujours conserver un temps avant la fin de l'atelier pour que nous puissions échanger nos impressions. Après chaque séance, je photocopie les textes, je les transcris sur fichier informatique, sans rien changer aux écrits des participants (c'est important, et je m'autorise seulement à corriger les fautes). Puis, au bout de plusieurs

séances, parmi tous ces textes, chacun en choisira un pour qu'ensuite on les travaille ensemble : pour les peaufiner, les ciseler, pour que chacun s'approprie son texte, en soit heureux et fier. À la fin de la résidence, une dizaine de textes restera, que nous assemblerons afin de créer un grand texte collectif, auquel chacun aura participé. J'aimerais travailler avec eux sur la voix, avec l'aide d'un professionnel (comédien ou autre). Ce serait une façon de porter leurs textes, de les mettre en lumière. Un enregistrement pourrait permettre d'avoir une trace de leur travail.

QU'EST-CE QUE LE MILIEU CARCÉRAL A CHANGÉ DANS VOTRE MANIÈRE DE TRAVAILLER LORS DES ATELIERS ?

L'ambiance carcérale est particulière, et prend beaucoup d'émotions. L'atmosphère y est bien sûr moins légère que dans une bibliothèque ou une école par exemple – c'est une expérience différente et un milieu auquel j'ai dû m'adapter. En un sens, cette confrontation m'a été bénéfique, je me suis posée de nombreuses questions sur le pourquoi et le comment de l'atelier d'écriture : pourquoi faire écrire les gens ? qu'est-ce que cela peut leur apporter ? Pourquoi est-ce que je fais ça ? Toutes ces questions m'ont fait évoluer. Ensuite, le décalage entre l'hermétisme de la

prison et a contrario l'absence de règles fixes (les détenus inscrits rentrent et sortent de l'atelier, appelés pour une visite, un rendez-vous, les inscrits diffèrent d'un atelier à l'autre...) m'a obligée à revoir ma façon d'écrire, à oublier les consignes d'écriture. Ce public m'aide à réagir, à me jeter à l'eau, à m'adapter au terrain, à comprendre que l'écriture peut être un travail solitaire, mais aussi un travail collectif. J'apprends à ne pas faire écrire quelqu'un mais à ce qu'on écrive ensemble. C'est une aventure sans filet, et cela fait partie de la création.

ÊTES-VOUS CONFRONTÉE À DES DIFFICULTÉS ?

Les contraintes dues au milieu carcéral se sont révélées parfois frustrantes. Par exemple, les ateliers étaient d'une durée de 2 heures, mais je me suis vite rendu compte que le temps d'ouvrir les portes et de procéder aux vérifications habituelles de sécurité, les ateliers ne duraient en réalité qu'1h15-30, ce qui est court. D'autant que, dans les premiers jours, avant que se constitue un noyau fidèle de détenus, les inscrits changeaient souvent d'un atelier à l'autre. Il fallait donc prendre le temps de présenter le programme, ce qu'ils allaient devoir faire, ce que l'atelier

pouvait leur apporter... Il y a tellement d'interactions que j'aimerais parfois avoir plus de temps pour parler avec les détenus, débiter l'atelier par la lecture de textes, mais je n'ai pas le temps. J'ai quand même mis des livres pris dans les espaces « Facile à Lire » pour qu'ils les manipulent. Heureusement Cyrille [Cantin, coordinateur culturel de la Maison d'Arrêt de Saint-Brieuc] est d'une grande aide, autant avec les surveillants qu'avec les prisonniers. Une confiance réciproque s'est vite installée entre nous deux.

MAINTENANT QUE LA RÉSIDENCE EST BIENTÔT TERMINÉE, COMMENT PENSEZ-VOUS GARDER UNE TRACE DU TRAVAIL ACCOMPLI AVEC LES DÉTENUS ?

D'une part, Livre et Lecture en Bretagne et moi tenons un blog intitulé « Quartier-Livre », sur lequel sont postées les actualités relatives à la résidence, ainsi que de courts textes écrits par les détenus, et par moi-même. Ce blog permet d'offrir une visibilité, pour nous, pour les usagers, et pour les autres centres carcéraux qui voudraient, peut-être, se lancer dans l'aventure. Une réunion est d'ailleurs prévue avec plusieurs coordinateurs. Pour la restitution, nous envisageons une lecture publique d'un de mes textes, avec comme fond sonore/vidéo les voix de détenus pendant les ateliers. Cela serait un moyen de revenir sur les temps forts de la résidence.

D'autre part, nous nous sommes demandés comment garder une trace concrète de tout le travail que nous avons effectué. Il nous semble important que les détenus puissent conserver un objet faisant référence à ce qu'ils ont accompli. L'idée d'un petit carnet est rapidement apparue, dans lequel des extraits de textes des détenus seraient présentés. Cela permet de créer un lien non seulement entre ce qu'ils ont écrit, mais aussi sur ce qu'ils vont pouvoir écrire, même après la résidence. Enfin, chaque participant à l'atelier a lu son texte à voix haute : l'enregistrement de tous les textes, avec également un texte que je leur ai adressé à la toute fin de ma résidence, va donner lieu à un CD.»

VOIR AUSSI :

▶ ▶ ▶ Le blog «Quartier Livre»
sur le site de l'EPCC Livre et
Lecture en Bretagne

CONCLUSION

Marquée dans la dernière décennie par ce qu'on a pu appeler un « biblioboom », la Bretagne se situe aujourd'hui dans les toutes premières places pour le réseau de lecture publique.

Le service Livre et Lecture de la DRAC participe ainsi, en étroite collaboration avec le maître d'ouvrage, à l'élaboration du projet culturel et à la programmation architecturale de la bibliothèque en fixant un cadre méthodologique qui constitue le socle des actions futures. La programmation de la bibliothèque s'élabore à partir de la prise en compte du contexte, du projet culturel ainsi que des moyens financiers et humains. L'analyse du contexte prend en compte les caractéristiques du territoire (cadre administratif, données démographiques, catégories socio-professionnelles, situation de l'emploi, déplacement des populations, offre culturelle locale, offre éducative et sociale, etc.) et l'existant de la bibliothèque (surface des locaux, taux d'inscrits, collections, partenaires culturels et associatifs, etc.).

L'élaboration du projet culturel comporte les finalités, les axes d'action prioritaire, les publics cibles, la politique documentaire, la place du numérique, l'action culturelle, les conditions d'accessibilité, les partenariats à développer, etc. L'évaluation des moyens financiers et humains comprend les besoins en ressources humaines, en formation, en communication, en budget de fonctionnement en prévoyant, le cas échéant, une montée en charge progressive.

Depuis quelques années, une attention particulière est portée à trois aspects essentiels du développement de la lecture publique :

- ▶ les projets de construction et d'équipement de bibliothèques intégrées dans des réseaux intercommunaux et de médiathèques intercommunales bénéficient de taux bonifiés DGD ;
- ▶ la DGD prend désormais en compte les dépenses liées à la création de services aux usagers qui utilisent l'informatique et les opérations de numérisation ;
- ▶ la DRAC intervient en amont des projets pour conditionner son aide à une orientation des médiathèques vers la mise en œuvre du concept de 3^{ème} lieu.

Compte tenu des marges étroites de manœuvre financière, il s'agit en effet de trouver un juste équilibre entre un soutien à la création ou à la consolidation des bibliothèques communales de qualité et au développement d'un aménagement concerté du territoire. Il reste donc à consolider cet édifice autour de deux axes principaux en étroite collaboration avec les collectivités locales :

- ▶ la mise à niveau des équipements de lecture publique, leur renforcement dans les territoires déficitaires et leur structuration en réseaux intercommunaux ;
- ▶ le développement des actions de médiation en direction des publics éloignés du livre et de la lecture en rapprochant les métiers de la chaîne du livre et en décloisonnant les champs artistiques.

Retrouvez *La lecture en Bretagne : un ancrage territorial*, ainsi que toutes les informations complémentaires sur le site de la DRAC Bretagne :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

ou sur le site du Ministère de la Culture :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/>

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE BRETAGNE

Service Livre et Lecture

Hôtel de Blossac

6, rue du Chapitre

CS 24 405

35 044 RENNES Cedex

Coordonnées :

Bruno DARTIGUENAVE / Conseiller Livre et
Lecture : bruno.dartiguenave@culture.gouv.fr
02 99 29 67 88

Chantal VAUGEOIS / Assistante Service Livre et
Lecture : chantal.vaugois@culture.gouv.fr
02 99 29 67 08

